



Communauté de Communes du Pays de Maiche

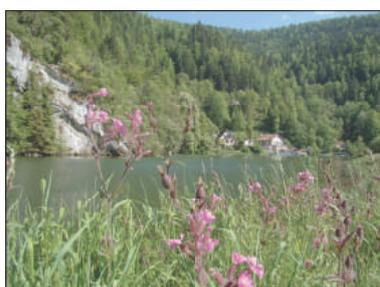
BULLETIN INTERCO'

N° 2

3^{ème} trimestre 2019



Lys martagon La Combe Saint Pierre, Commune de Charquemont - Source : CCPM



Photos du territoire de la CCPM prises par nos services

Édito	3
Le territoire de la Communauté de Communes	4
Du mouvement dans les services intercommunaux	6
Les finances	8
La collecte et la valorisation des déchets	10
Le cycle de l'eau	15
Le développement économique	18
L'urbanisme	21
Le tourisme / La vie associative / La jeunesse	22
L'aménagement et l'attractivité du territoire	28
La vie scolaire	30
Le pays horloger	32
Signature du contrat de territoire	36
Fourrière animale	37
Annuaire des municipalités de la CCPM	38
Pour joindre votre communauté de communes	40



Régis LIGIER

Président de la Communauté de Communes

Édito

“...la volonté de faire évoluer favorablement notre collectivité et d'en faire un bel outil au service de ses communes...”

Chers habitants et habitantes de la CC du Pays de Maîche.

Après la période estivale qui s'achève, je suis heureux de vous faire part de l'action de notre communauté de communes au travers de ce bulletin intercommunal.

Il est en effet important de vous relater l'activité de la CCPM qui unit désormais 43 communes entre Doubs et Dessoubre et qui rassemble près de 19000 habitants entre monts et vallées, depuis que la loi NOTRE a constitué notre territoire le 1er janvier 2017.

Mais au moment d'écrire cet éditorial, il me prend de rêver...

Je rêve que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire ;

Je rêve que l'avenir ne soit pas un endroit où nous irons, mais un endroit que nous créerons ;

Je rêve comme Victor Hugo, que les plus belles années d'une vie soient celles que l'on n'a pas encore vécues ;

Je rêve que nos doutes d'aujourd'hui ne soient pas la seule limite à notre épanouissement de demain.

Oui, je rêve de demain...

Demain, c'est l'immensité de l'infini où peut se déployer notre imagination, le temps de tous les possibles, le temps des rêves, le temps de l'espérance. Un temps qu'il nous revient de construire au jour le jour, de façonner avec

grande précaution car demain est fragile, demain est incertain et demande qu'on le traite avec le meilleur de nous-même. Il sera ce que nous en aurons fait, il est notre avenir, et celui que nous laisserons en héritage.

Je rêve également d'un monde où ceux qui n'ont d'autres intérêts que de détruire ce que d'autres essaient de construire deviennent meilleurs et comprennent que tous ensemble nous irons plus loin. Ils ont peut-être des habitudes qui les affaiblissent, mais la discorde est le plus grand mal du genre humain et la tolérance en est le seul remède. Le secret du changement c'est de concentrer toute son énergie non pas à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir.

C'est dans cet espoir que je vous invite à vivre ce rêve avec moi.

Alors oui je rêve, mais je ne crains pas demain car j'ai vécu hier, j'adore aujourd'hui et j'ai de l'espoir... L'espoir et la certitude que ce que nous construisons ensemble aujourd'hui a un sens. Celui de défendre un intérêt commun : développer et faire vivre notre magnifique territoire.

Vous constaterez à la lecture de ce bulletin intercommunal, qu'au-delà des rêves dont je témoigne ici, il y a des projets et des actes qui se traduisent déjà dans des actions concrètes et d'envergure.

J'ai œuvré en toute honnêteté et du mieux possible depuis ma prise de fonction en 2015.

Soyez certains que je continuerai à mettre toute mon énergie au service du mandat qui m'a été confié avec la volonté de faire évoluer favorablement notre collectivité et d'en faire un bel outil au service de ses communes et de ses habitants.

Faisons ensemble de ce rêve une réalité !

Le territoire de la Communauté de Communes

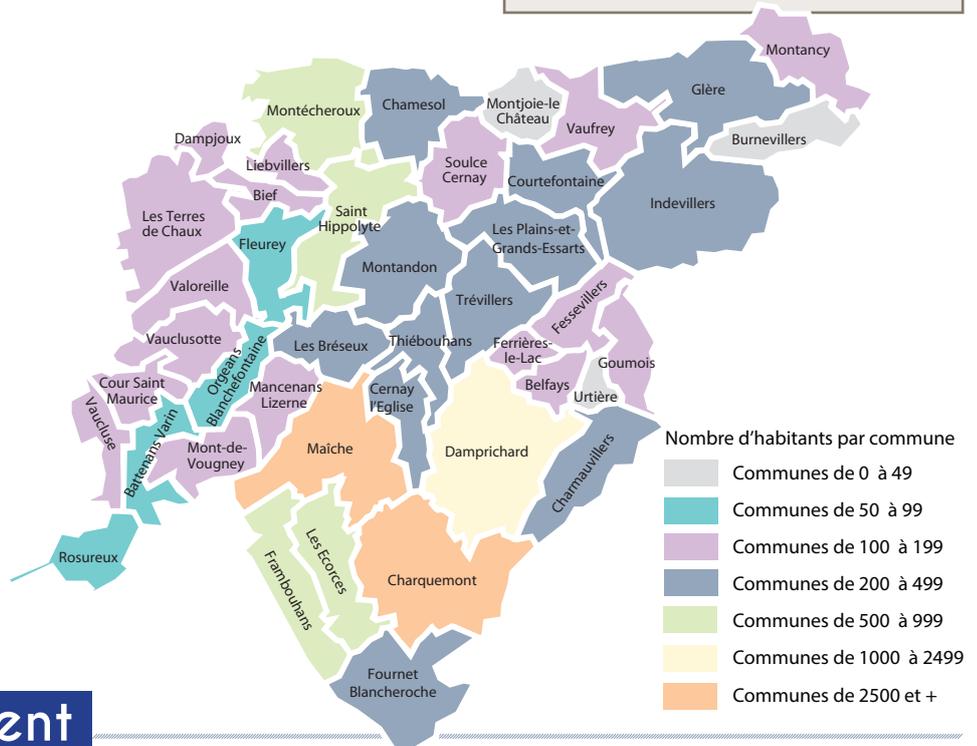
La Communauté de Communes du Pays de Maïche regroupe 43 communes, sur un territoire s'étendant sur 171,55km² et accueillant 18686 habitants (Insee 2016).

Créée le 1er janvier 2000 la Communauté de Communes du plateau Maïchois n'était alors composée que de 7 communes (Les Bréseux, Cernay-l'Église, Charquemont, Damprichard, Les Ecorces, Frambouhans et Maïche). Elle connaîtra des extensions de son territoire en 2002, 2009 et 2010, date à laquelle elle prendra le nom sous lequel ses administrés la connaissent aujourd'hui : Communauté de Communes du Pays de Maïche.

Elle vivra son plus grand bouleversement en 2017, date à laquelle lui seront adjointes, dans le cadre de la loi NOTRe, cinq des communes de la communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche

(Battenans-Varin, Cours-Rosureux, Vaucluse, Vauclusotte) ainsi que dix-neuf des vingt communes de la communauté de communes de Saint-Hippolyte.

C'est un réel défi que doivent aujourd'hui relever les élus locaux : mettre en place une stratégie de développement de ce vaste territoire tout en trouvant l'équilibre entre l'intérêt communautaire et les intérêts particuliers des communes membres.



Son fonctionnement

L'exécutif de la Communauté de Communes est composé d'un Président et de Vice-Président(e)s élus au sein du Conseil Communautaire. L'élection du Président est similaire et basée sur des règles communes à celle d'un Maire. Le nombre de vice-président est fixé par le conseil, dans la limite de 30 % de son effectif total. Le mode d'élection est le même que pour le président.

Le Conseil Communautaire, se substituant aux Conseils Municipaux des communes membres, est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

De ce fait, et afin de garantir une réelle liberté de parole pour l'ensemble des Elus siégeant au Conseil

Communautaire, aucune commune ne peut détenir la majorité des sièges, et en bénéficie au moins d'un. Le nombre de conseillers du

conseil communautaire est déterminé lors du projet de création de l'intercommunalité, sur une base essentiellement démographique.

Ses vice-président(e)s



1er Vice-Président :
Pierre Jean WYCAR,
Maire de FOURNET
BLANCHEROCHE,
Délégué au Développement
économique



2ème Vice-Président :
Roland MARTIN,
Maire de
CHARQUEMONT
Délégué au Tourisme



3ème Vice-Président :
Franck VILLEMEN,
Maire de FRAMBOUHANS,
Délégué aux Finances
et Ressources humaines



4ème Vice-Président :
Anthony MERIQUE,
Maire de
DAMPRICHARD,
Délégué à l'Eau
et à l'Urbanisme



5ème Vice-Président :
Constant CUCHE,
Elu de MAICHE,
Délégué aux Déchets



6ème Vice-Président :
Magalie LAMBERT PRETOT,
Maire de LES PLAINS ET
GRANDS ESSARTS,
Déléguée à la Vie
associative



7ème Vice-Président :
Claude SCHNEIDER,
Maire d'INDEVILLERS,
Délégué à la Vie scolaire

Ses compétences

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires, optionnelles, et facultatives.

Les compétences obligatoires et optionnelles sont définies par la loi (article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales), contrairement aux compétences facultatives.

La communauté de communes doit exercer des compétences obligatoires et également un certain nombre de compétences optionnelles parmi celles proposées par la loi (au moins 3 des 9 proposées).

Elles peuvent par ailleurs être régies par un intérêt communautaire qui permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant des compétences communales. L'intérêt communautaire permet donc de définir la ligne de partage entre l'intervention de la communauté et celle de ses communes membres. Il appartient au conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire par une délibération.

Les compétences facultatives ne sont pas définies par la loi. Les communes peuvent librement transférer d'autres compétences à la communauté de communes à la condition de le faire par une délibération concordante.

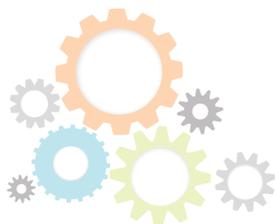
Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale,
- Actions de développement économique dont:
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
 - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

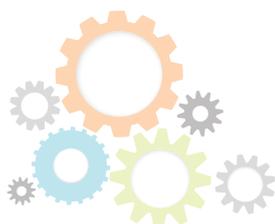
La communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL HD).

Compétences facultatives

- Création, aménagement, entretien, signalisation, gestion, valorisation et promotion des itinéraires de randonnée/balade (cartes, sorties accompagnées) dans le cadre du schéma de sentiers communautaires (pédestre, trail, vtt, équestre, cyclo-tourisme, raquette à neige).
 - Création, aménagement, entretien et valorisation des belvédères, points de vue ou autres points remarquables (grotte, cascade...), hors sentiers et proches des axes routiers permettant la valorisation et le développement touristique du territoire.
 - Gestion des équipements, des bâtiments issus de l'aménagement de la base de loisirs et de tourisme de la Combe Saint Pierre : activités hivernales et estivales y compris la location de matériel et la via Ferrata des Echelles de la Mort.
- Concernant les pistes de ski de fond, la communauté de communes est autorisée à percevoir la redevance ski de fond et à adhérer à l'association Haut Doubs Nordique pour la promotion et l'organisation de cette activité.
- Les aires de camping-car
 - Actions en faveur du développement des activités socioculturelles et sportives,
 - Transport à la piscine de Maîche des élèves fréquentant une école du territoire de la communauté de communes ou fréquentant un regroupement pédagogique intercommunal dont une commune de la communauté de communes fait partie ; et résidant sur le territoire de la communauté de communes,



- ◦ Travaux d'entretien limités à la réfection des « nids de poule » sur la voirie communale,
- ◦ Fourrière animale pour les chiens errants,
- ◦ Exercice des compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,
- ◦ Réseau de télécommunication haut et Très Haut Débit (THD),
- ◦ Gestion des eaux pluviales urbaines,
- ◦ Aménagement du site des Tuileries situé sur la commune de Maïche.



COMPETENCES OPTIONNELLES

- ◦ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- ◦ Politique du logement et du cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- ◦ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- ◦ Action sociale d'intérêt communautaire,
- ◦ Assainissement des eaux usées,
- ◦ Eau,
- ◦ Création et gestion de maisons de services au public.

Du mouvement dans les services intercommunaux



Pierre LIEVREMONT
Directeur Général
des Services

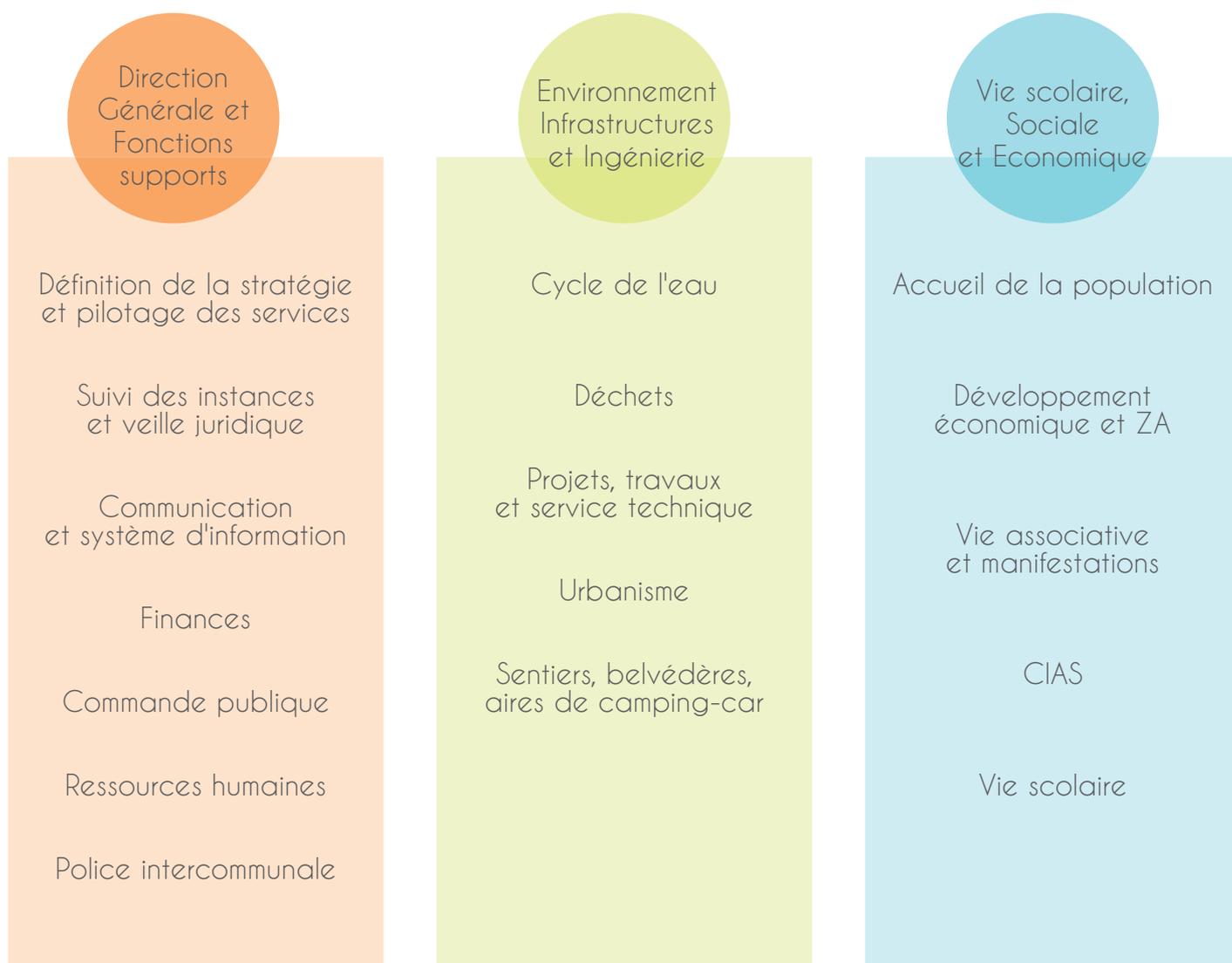
Originaire de la Vallée de la Loue, Pierre LIEVREMONT a suivi un cursus universitaire aboutissant à l'obtention d'un Master II « Action Publique et Politiques Publiques » fin 2013. Directeur Général des Services de la Ville de Maïche, au sein de laquelle il a d'abord travaillé en tant que Responsable des Ressources Humaines d'août 2015 au quatrième trimestre 2018, il a également été nommé à la Direction de la Communauté de Communes du Pays de Maïche le 01/06/2019 suite à la démission de son prédécesseur sur le poste. Les Elus du conseil communautaire et de la Ville de Maïche ont, à cette occasion, décidé de mutualiser moyens et compétences

et de se doter d'une Direction Générale commune. Il travaille depuis à parts égales sur chacune des collectivités et se dit convaincu que cette « double casquette » sera un réel avantage pour le territoire puisque permettant au DGS de l'intercommunalité de ne pas oublier que l'intérêt communautaire n'est pas toujours la somme des intérêts communaux - et inversement - et de rester en lien avec la réalité du terrain, celles des Maires, Conseillers municipaux et leurs services qui œuvrent chaque jour dans l'intérêt de leurs administrés.

Une nouvelle organisation des services

La loi NOTRe, en modifiant les territoires intercommunaux dont celui de la CCPM qui s'est étendu à 24 nouvelles communes, soit 43 depuis le 01/01/2017, a lourdement pesé sur l'organisation des services intercommunaux. Pour autant et depuis, agents et élus ont tâché d'avancer ensemble en servant un objectif commun : l'intérêt général.

Depuis le 01/06/2019, et afin de permettre à l'EPCI d'administrer toujours plus facilement et efficacement un territoire devenu pour autant plus vaste, une nouvelle organisation des services se met progressivement en place. Celle-ci consiste à un recentrage de l'ensemble des missions des services en 3 directions thématiques contre 4 précédemment dont les fonctions supports, rattachées directement à la Direction Générale et la redéfinition des processus de décision et de communication interne afin de permettre aux services de gagner en efficacité et en sérénité dans le travail tout en facilitant les mutualisations de moyens et de compétences.



De plus, si une refonte plus poussée de la politique RH de la structure est en cours, la mutualisation de la Direction Générale des Services avec la Ville de Maïche, la suppression du poste de DRH (cette fonction étant depuis le 01/06 assurée par le DGS) et la nouvelle organisation des services permettent d'ores et déjà à la Communauté de Communes de réaliser des économies non négligeables (environ 16 000 € annuel) tout en valorisant davantage les agents en poste. Un bilan plus précis de l'impact budgétaire de ces différents aménagements sera présenté prochainement aux Conseillers Communautaires.

Les finances



L'ensemble des budgets de la CCPM repris ci-dessus honore principalement :

Des dépenses de gestion courante :

En tant que respectueux des engagements de la CCPM envers les communes au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec le versement d'Attributions de Compensation issues de la perception des recettes totales des impôts économiques par la CCPM et du calcul de la neutralité fiscale et des charges transférées.

En tant qu'acteur et partenaire au sein d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) plus étendu afin de mutualiser les actions, les moyens et les savoir-faire : PETR du Pays Horloger, Syndicat Mixte du Très Haut Débit, EPTB, Syndicat Mixte d'aménagement du Dessoubre,

En tant que financeurs :

De dépenses propres :

- Aux équipements actuels, en particulier, la piscine
- A la contribution aux eaux pluviales
- Aux frais de fonctionnement des services, des écoles,
- Au bouchage des trous de la voirie sur tout le territoire
- Aux études de prise de compétences
- Aux transports collectifs scolaires

De soutien à l'équilibre des budgets annexes ou associés : Le site de la Combe Saint-Pierre, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, les zones d'activités.

En tant que responsable des services publics indispensables, elle assure :

- La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Le transport et la distribution d'eau potable
- Le transport et l'élimination des eaux usées et pluviales en assainissement collectif et le service obligatoire pour les usagers en assainissement individuel

En tant qu'acteur de la compétence du Développement économique en :

- Aménageant les zones d'activité devenues de compétence communautaire depuis 2017
- Participant au pilotage du Territoire d'Industrie
- Aidant les entreprises au titre de leur développement, principalement sur le plan immobilier

Des dépenses de personnels :

La CCPM est accompagnée pour ces missions et compétences d'une équipe conséquente de 68 agents, intégralement engagés et financés au sein du budget général. Néanmoins, des reversements des budgets annexes sont mis en place pour respecter la règle de paiement du service rendu, dans le cadre des services publics industriels et commerciaux (OM, SPANC, EP, AC), ou des budgets associés (CSP, CIAS)

Des charges financières et exceptionnelles :

Essentiellement dues en 2018 au rétablissement d'un excédent du budget OM vers le budget général pour 685 000€.

La charge financière se limite aux intérêts des prêts transférés dans le cadre de la compétence eau et assainissement exercée seulement depuis le 1er janvier 2018.

Des opérations internes de transfert de charges entre la section de fonctionnement et d'investissement essentiellement liées à des amortissements des dépenses réalisées pour assurer leur maintien sur le long terme.



Afin d'honorer l'ensemble de ces charges, la CCPM dispose de ressources propres :

Perçues auprès des citoyens, entreprises ou communes :

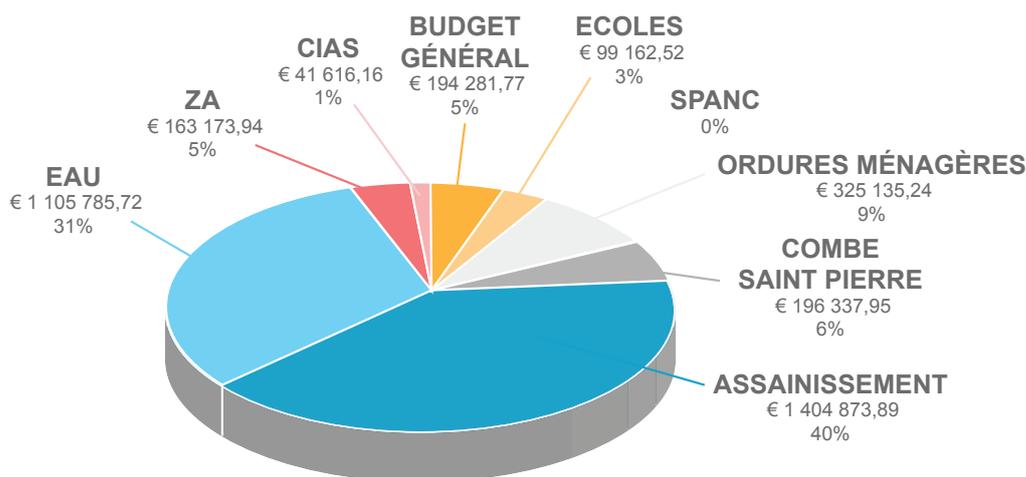
- Des Taxes Foncières et Habitation,
- Des impôts d'Entreprises, (CFE, CVAE, IFR, TASCOM, ...)
- Des acquisitions foncières dans les Zones d'Activité,
- Des Attributions de Compensation versées par les communes au titre de la FPU et des charges transférées,
- Des redevances d'utilisation des services publics industriels et commerciaux : Redevance OM, Eau Potable et Assainissement Collectif
- Des prestations de service : ANC, PFAC,...
- Des taxes, de manière plus anecdotique : La taxe de séjour perçue auprès des touristes, les remboursements de charges des élèves accueillis à la piscine et domiciliés dans des communes extérieures au territoire...

Perçues des budgets annexes (SPIC) et des communes : au titre de produits, personnels et services rendus, ainsi que les services communs mutualisés.

Perçues de l'Etat et autres financeurs publics : au titre d'une dotation globale pour la politique publique menée, au titre de fonds différenciés selon les axes développés.

Perçue exceptionnellement auprès du budget annexe OM : le rétablissement d'un excédent versé en 2012 par le budget général (produit estimé de la TEOM).

RÉPARTITION PAR COMPÉTENCES DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT TOTAL 3 530 367,19 €



Des équipements nouveaux, améliorés ou rénovés pour exercer les compétences transférées dans les meilleures conditions et assurer un service public de qualité à destination des administrés composent essentiellement les dépenses réelles de la section d'investissement :

- Travaux sur les réseaux et les stations du service eau potable et assainissement,
- Equipements pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagements touristiques pour le développement du site de la CSP,
- Achat et viabilisation des zones d'activité,
- Mise aux normes d'accessibilité les écoles de compétence communautaire et équipements numériques innovants,
- Moyens aux services administratifs et techniques informatiques et dans les locaux,
- Aménagement des sentiers et belvédères, de l'aire d'accueil des gens du voyage, du site des Tuileries,

Les dépenses de cette section d'investissement sont financées par autofinancement, hors prêts réservés à des investissements conséquents sur le long terme ou aux reprises de prêts réalisés par les syndicats ou communes avant le transfert des compétences.

La matière budgétaire (ou financière) en mouvement permanent répond aux lois et règlements mis en place par l'Etat et les institutions publiques, ainsi qu'aux décisions communautaires et communales.

Elle répond également à une volonté de l'autorité territoriale d'informer les élus et les citoyens intéressés des actions et conditions financières de leurs réalisations, à travers de nombreux documents annuels votés en assemblée et diffusés publiquement sur le site internet selon le plus souvent le calendrier suivant et *sauf circonstances particulières* :

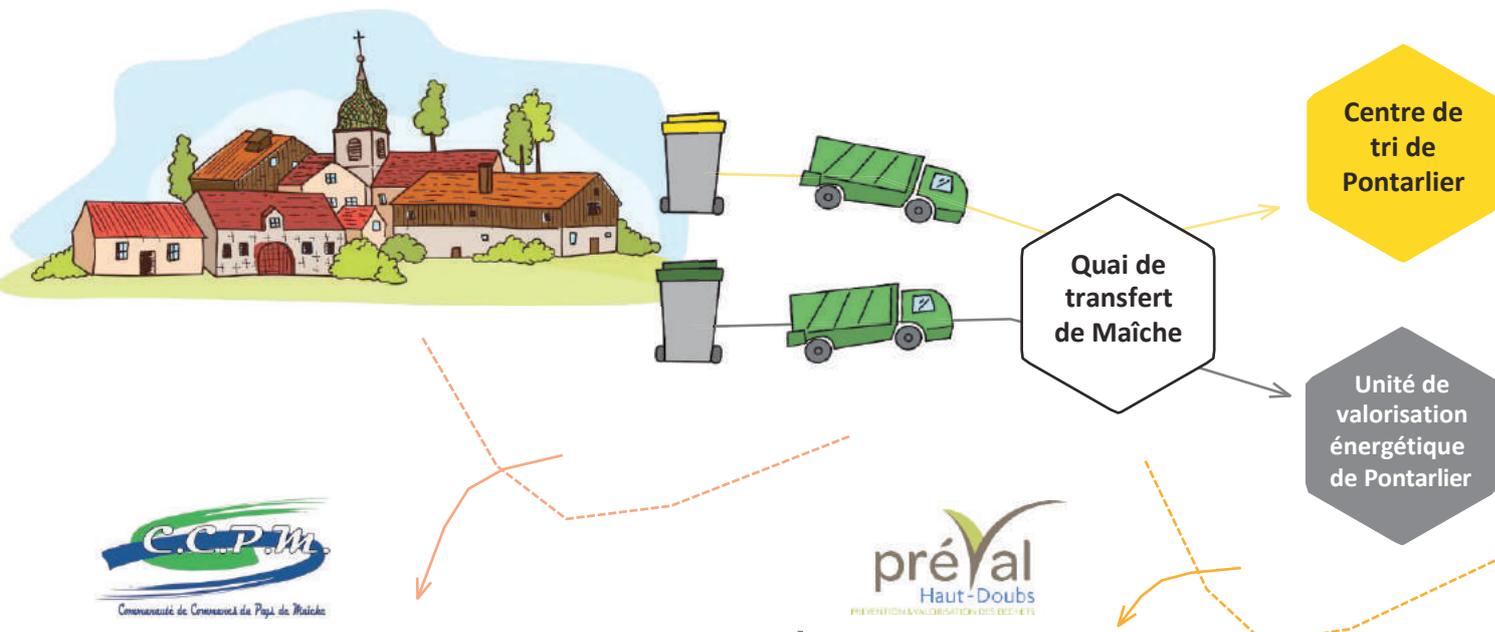
Février-mars N : Orientations budgétaires N

Avril N : Compte administratif et compte de gestion N-I, Budget Primitif N

Juin N : Rapport annuel des SPIC N-I

Septembre N : Rapport activité N-I

La collecte et la valorisation des déchets



Nos déchets sont **COLLECTÉS** par la CCPM

Vous avez une question concernant la collecte, votre facture, vos bacs à ordures ménagères ?

Contactez le service déchets au 03.81.64.33.66

Nos déchets sont **VALORISÉS** par Préval Haut-Doubs

Vous avez une question concernant les consignes de tri et la réduction des déchets ?

Contactez la conseillère de tri-prévention par mail info.maiche@preval.fr

Zoom sur Préval Haut-Doubs



UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Préval Haut-Doubs est un établissement public qui poursuit 3 missions principales :

- ▶ Réduire les déchets
- ▶ Valoriser les déchets
- ▶ Fournir de l'énergie

Son territoire s'étend de Mouthe à Saint-Hippolyte ce qui représente **221 communes** et **137 890 habitants**.

VISITER VALOPÔLE À PONTARLIER

- Entrez dans les coulisses du tri des déchets en participant à la prochaine visite grand public des installations de valorisation des déchets : dates des prochaines visites sur www.preval.fr

- Des **visites de groupe** peuvent se programmer, à partir de 10 personnes.

- **Pour les écoles**, les visites sont également possible à partir du niveau CE2.

Contact : visite@preval.fr

EQUIPEZ-VOUS D'UN COMPOSTEUR

De mars à novembre (hors période estivale), Préval propose des composteurs en bois au tarif de 40 €.

Ventes organisées à Maïche :

Mercredi 25 septembre
Mercredi 30 octobre

Informations et commande sur www.preval.fr



Accès aux déchèteries

Maîche



Conditions d'accès

Accès autorisé uniquement sur présentation de la carte de la déchèterie de la CCPM, qui vous sera envoyée par courrier.

- > Présentez votre carte à la borne d'accès (avant la barrière)
- > Passez votre carte dans le lecteur, code-barres vers le haut

Horaires d'ouverture

A partir du 1^{er} septembre, la déchèterie sera ouverte les mardi et jeudi matin.

La déchèterie est fermée les jours fériés.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi										
Été du 1 ^{er} mars au 31 oct.		14h 17h45		14h 16h45								
Hiver du 1 ^{er} nov. au 28 févr.	9h 11h45	14h 16h45	9h 11h45	14h 15h45								

Les horaires indiqués ci-dessus sont les horaires auxquels il est possible d'entrer à la déchèterie. La personne entrant à 11h45 par exemple, pourra décharger son véhicule avant la fermeture de la déchèterie à 12h.

NOUVEAU
Pont-de-Roide

Voujaucourt

Vieux-Charmont

Montbéliard

Seloncourt

NOUVEAU
Colombier-Fontaine

Conditions d'accès

Accès autorisé sur présentation de la carte magnétique remise aux ménages des communes de Bief, Chamesol, Dampjoux, Fleurey, Glère, Liebvillers, Montancy, Montécheroux, Montjoie-le-Château, Saint-Hippolyte, Soulce-Cernay, Les Terres-de-Chaux, Valoreille et Vaufrey.

La carte magnétique est disponible sur simple demande et présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La première carte est gratuite.

Pour obtenir une carte, contactez le secrétariat du service Collectes de PMA au 03 81 31 84 99

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DE LA DÉCHÈTERIE ?



Les meubles

Ils sont triés par catégorie : bois, literie, rembourrés, plastiques et ferrailles. Ils seront ensuite recyclés par matière.



Le bois

Il est valorisé en énergie dans les Vosges, au sein d'une papeterie.



Les incinérables

Ils sont broyés puis incinérés à Pontarlier pour alimenter le réseau de chaleur urbain.



Le carton

Acheminé dans une papeterie du Doubs, il est recyclé en caisse de carton ondulé. Plier et mettre les cartons vides et à plat dans la benne.



Les non valorisables

Ces déchets sont enfouis dans une installation de stockage réglementée, car ils ne peuvent pas être valorisés d'une autre manière.



Les métaux et batteries

Ils sont acheminés dans le Doubs pour être recyclés.



Les textiles

Frip/Vie et Le Relais recyclent tous les textiles, linges de maison et chaussures en bon ou mauvais état. Ils doivent être propres, secs et déposés en sac.



Les DDS, Déchets Diffus Spécifiques

Déchets ménagers pouvant contenir un ou des produits chimiques présentant un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ils sont convoyés dans le Jura ou en Côte d'Or pour être valorisés en énergie.



Les déchets inertes / gravats

Ce sont les déchets qui ne subissent aucune modification et qui ne se décomposent pas dans le temps. Ces déchets (brique, céramique, pierre, terre...) sont utilisés comme remblais dans des installations autorisées.



Films plastiques

Ils sont mis en balle au centre de tri à Pontarlier puis recyclés.



Livres

Ceux en bon état sont revendus sur recyclivres.com, les autres recyclés dans une papeterie dans les Vosges.



ASTUCES

Pour décharger plus simplement et éviter les bouchons, vous pouvez organiser le chargement de votre véhicule selon l'ordre des bennes de la déchèterie.



Les déchets Verts

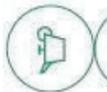
Broyés et mélangés avec du fumier, ils sont placés dans les champs pour être compostés et utilisés comme amendement organique.



Les ampoules, les néons

Qui comportent le logo

- > Le verre est réutilisé pour la fabrication de tubes fluo neufs, de céramiques.
- > Les métaux sont recyclés.
- > Les poudres fluorescentes sont neutralisées puis enfouies.



Les huiles

- > L'huile minérale est régénérée.
- > L'huile végétale alimentaire est utilisée comme biocarburant.



DEEE

Ce sont les appareils et jouets qui fonctionnent à l'électricité, avec pile ou batterie. Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont acheminés dans le Jura et dans le Doubs pour être démantelés et recyclés.



Les cartouches d'encre

Les cartouches sont remanufacturées : après avoir été nettoyées, remplies d'encre, elles sont revendues.



Les piles, les accumulateurs

Les métaux présents dans les piles sont séparés et recyclés.



Les pneus

Ils sont recyclés en plaquettes de pneus et réutilisés comme remblais dans la construction de routes ou servent à la fabrication d'aires de jeux.



Les huisseries

Elles sont démantelées, les matières sont séparées puis recyclées pour le verre, les métaux, le PVC ou incinérées pour les autres matières non recyclables.



Plâtre

Il est massifié en alvéoles à Pontarlier puis acheminé en Alsace pour être recyclé.

Changement de situation

Vous vendez ? Vous achetez ? Vous emménagez ? Vous déménagez ?

Comme pour vos abonnements téléphoniques ou abonnements eau, il est important de signaler vos changements de domiciliation le plus tôt possible. Appelez le service déchets au 03 81 64 33 66.

- ▶ Pensez à **laisser votre carte de déchèterie ainsi que vos bacs de tri et d'ordures ménagères** au propriétaire suivant / agence immobilière, ils ne sont pas nominatifs mais rattachés à votre adresse.
- ▶ Prévoyez également de bien vider vos bacs de tout déchet pour la personne suivante en les mettant à la collecte avant votre départ.



Collecte des ordures ménagères

Présentation des bacs

Votre bac d'ordures ménagères doit être sorti **la veille au soir du jour de collecte**, en limite de voirie, la poignée du côté de la route.



Les déchets doivent être conditionnés en sacs. Après la collecte, votre bac doit être rangé dès que possible.

! Ne sont pas collectés

- ✗ Tout bac surchargé de déchets dont le couvercle n'est pas fermé
- ✗ Les sacs déposés sur le couvercle ou à côté du bac
- ✗ Les déchets bloqués au fond du bac (tassement excessif) ou déposés en vrac (sans sac)
- ✗ Les bacs non homologués ou sans puce

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Le sac prépayé

Un système complémentaire aux bacs est proposé afin de répondre à un surplus de déchets occasionnel ou imprévu : **les sacs prépayés**.

Ces sacs peuvent être collectés, en complément, **à côté de votre bac uniquement**, sans affecter le nombre de levées comprises dans votre forfait annuel.

Attention, **seuls ces sacs rouges** peuvent être collectés par les agents de collecte. Tout dépôt d'autre sac, à côté du bac, est proscrit et ne sera pas ramassé.



2,50€
le sac de
50L

En vente à la Communauté de communes

Vous souhaitez changer de volume de bac ?

Prenez contact avec la CCPM, nous examinerons ensemble votre demande.

Votre bac a été volé ou a disparu ?

Contactez la CCPM. La puce du bac volé sera désactivée afin qu'il ne puisse plus être collecté. Un nouveau bac vous sera remis.

Votre bac est cassé ?

Contactez la CCPM. Un agent viendra le réparer ou le changer. Les casses dues à une usure normale seront prises en charge par la CCPM.

Mémo TRI

Donnez une seconde vie à vos déchets !



Bac/conteneur jaune

Emballages:

- Vidés et compactés
- Avec les bouchons
- Inutile de laver
- Ne pas imbriquer



Plastique:
Bouteilles / flacons
uniquement



Petits emballages
en carton



Papiers, journaux, publicités,
enveloppes, livres...

Une simplification du geste de tri est en cours de mise en place. Progressivement et jusqu'en 2022, les consignes de tri vont évoluer partout en France.

Nous pourrions d'ici quelques années, trier et recycler tous les emballages en plastique!



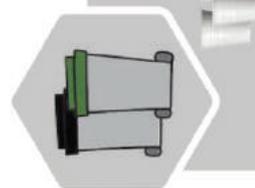
Emballages métalliques
(boîtes de conserve, canettes...)



Briques alimentaires



Aérosols
(produits alimentaires ou d'hygiène)



Bac d'ordures ménagères



Pots et barquettes en plastique



Objets en plastique



Sacs et films en plastique



Barquettes en polystyrène
Mouchoirs, lingettes, couches

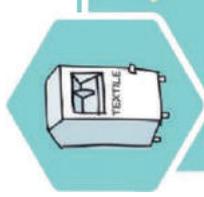


Conteneur à verre



- Contenant vide
- Sans bouchon

Pots 11 Bouteaux 11 Bouteilles



B_o_r_n_e_t_e_x_t_i_l_e_s.....1.



- Articles secs et lavés
- Même usés, troués

Articles souillés (peinture, graisse...)

Textiles 11 Linges 11 Chaussures



- Viande / os
- Poisson
- Litière d'animal

Marc de café, sachets de thé,



Composteur

Épluchures de fruits / légumes

Coquilles d'oeufs

Reste de repas (légumes et féculents cuits, pain...)

Déchets verts

0 En maison individuelle ou en habitat collectif, équipez-vous d'un composteur sur www.preval.fr

Le cycle de l'eau

L'eau potable

Depuis le 1er janvier 2018, la CCPM a pris la compétence eau et assainissement entraînant la dissolution du SIVU de l'eau.

28 ressources en eau sont utilisées sur le territoire intercommunal pour assurer l'adduction en Eau. Elles sont captées, traitées, analysées par les services mais également contrôlées par ceux de l'Agence Régionale de Santé.

La source de Blanchefontaine et le forage de la Planche aux Veaux à Goumois sont les ressources principales et les plus abondantes. Elles alimentent l'ensemble du plateau de Maiche soit 12 000 habitants environ.

D'autres sources sont présentes dans les villages et sont captées au plus près des consommateurs. Elles font l'objet de la même surveillance afin d'assurer un service de qualité dans le respect des normes sanitaires. Le but est de les protéger, les préserver mais également en découvrir de nouvelles, de qualité afin de sécuriser l'alimentation des usagers.

L'eau potable est, pour sa part, gérée par VEOLIA par un contrat d'affermage.

L'assainissement collectif

Le service assainissement collectif de la CCPM est désormais responsable de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées, ainsi que de la gestion des eaux pluviales.

Ce qui implique le suivi et l'entretien des ouvrages suivants :

- Stations d'épurations

Respect des normes de rejet, adaptation des équipements et des techniques de traitement aux évolutions de la législation, gestion des boues, gestion des déchets liés aux prétraitements et aux traitements

- Réseaux gravitaires (Eaux usées, eaux pluviales et unitaires)

Entretien, curage, contrôles de raccordement, génie civil, déversoirs d'orage

- Réseaux et équipement de relevage et de refoulement

Paniers de dégrillage, entretien des pompes

- Réaliser les contrôles de réhabilitations, de mise aux normes, de ventes

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel (infiltration, dispersion...).

Les missions du service

Le service du SPANC est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- Vérifier la bonne exécution des travaux vis-à-vis des préconisations de l'étude de sol et de la réglementation en vigueur
- Vérifier le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif
- Réaliser les contrôles des biens en cas de vente

Les compétences du SPANC

Les compétences du SPANC comprennent :

- Le contrôle de conception
- Le contrôle de réalisation (ou exécution)
- Les visites de bon fonctionnement
- Les diagnostics de vente
- La réhabilitation

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

Le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines a pour principales missions :

- De définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines, en distinguant les

parties du système unitaire et les parties du système séparatif en concertation avec les autres services techniques avec lesquels il en partage l'usage (services de l'assainissement des eaux usées, de la voirie, des espaces verts),

- D'exploiter, entretenir, réhabiliter et développer ce système (installations et ouvrages servant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales urbaines).

La gestion des eaux pluviales urbaines est au cœur de nombreux enjeux : par exemple, la maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement, la préservation de la biodiversité et des milieux humides, la protection de la qualité des ressources en eau.

La Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Maïche s'est vu confier une nouvelle compétence nommée GEMAPI (pour GEstion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations). La création et l'attribution de la compétence GEMAPI au bloc communal clarifie les responsabilités que les maires assument déjà partiellement tout en fournissant aussi les outils juridiques & financiers nécessaires pour leur exercice.

Des missions qui étaient autrefois morcelées et partagées entre diverses entités administratives sont désormais concentrées à l'échelle intercommunale. En effet, si au départ les actions de GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et PI (Prévention des Inondations) étaient souvent planifiées à différents endroits du bassin-versant d'un cours d'eau et pensées indépendamment les unes des autres. Il est désormais nécessaire de travailler à l'échelle du bassin hydrographique afin de trouver des solutions qui se calent sur le parcours de l'eau.

La GEMAPI répond à un besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire, dans l'optique de concilier écologie, urbanisme & sécurité. Ainsi, il sera possible de concilier urbanisme (avec une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement de son territoire et dans les documents d'urbanisme), prévention des inondations (par le biais d'une gestion optimale des ouvrages de protection) et gestion des milieux aquatiques (en assurant l'écoulement correct des eaux et en gérant au mieux les zones d'expansion des crues).

Cette compétence GEMAPI regroupe 12 missions différentes, dont 4 sont obligatoires :

- L'aménagement des bassins-versants,
- L'entretien & l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection & la restauration des zones humides.

En outre, la réforme conforte également la solidarité territoriale. Dans le but de faciliter les actions, elle facilite le regroupement des EPCI-FP (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) au sein de structures ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences.

C'est pour cette raison, que la CCPM s'est dotée d'un service GEMAPI au sein même de son pôle Eau & Assainissement.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant (SMIX du DESSOUBRE)

Depuis de nombreuses années, les riverains et usagers du Dessoubre assistaient à une dégradation progressive de la qualité de l'eau et des habitats de la rivière. Une prise de conscience générale a conduit les acteurs locaux (élus, usagers...) à s'associer à des partenaires institutionnels afin de mener des études puis d'engager des actions collectives pour la restauration du Dessoubre. C'est ainsi que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin-Versant a été créé en Juillet 2011 par transfert des compétences des cinq collectivités (désormais au nombre de quatre depuis la fusion de certains EPCI-FP au 1er janvier 2017).

Un comité syndical administre le syndicat. Il est composé de 17 titulaires et d'autant de suppléants, représentant les quatre communautés de communes adhérentes au syndicat : Pays de Maïche, Portes du Haut-Doubs, Plateau du Russey, Pays de Sancey-Belleherbe. Les élus de la CCPM jouent un rôle d'animation au sein de cette structure avec 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les compétences du Syndicat portent essentiellement :

- Sur la mise en œuvre du programme d'aménagement du Dessoubre et de ses affluents ;
- Sur l'animation des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 ;

- Sur le portage de l'opération collective LIMITOX visant à réduire les rejets de micropolluants ;
- Sur la mission de diagnostic des raccordements au réseau d'assainissement collectif.

Le SMix a pour mission d'assurer la gestion des milieux aquatiques :

- La restauration de la continuité écologique sur tout le linéaire de cours d'eau du bassin-versant ;
- La restauration des habitats des zones altérées par des travaux de restauration hydromorphologique ;
- Le soutien des débits d'étiage en prévenant l'évaporation dans les plans d'eau artificiels ;
- La promotion des bonnes pratiques agricoles & sylvicoles en encourageant les solutions techniques favorables à la protection du milieu aquatique.

Le Syndicat Mixte en chiffres

Superficie : 1 405 km²
 Population : 55 000 habitants
 Communes : 134
 Bassin versant du Dessoubre :
 Superficie : 560km²

Linéaire du réseau
 hydrographique :
 Dessoubre : 33km
 Reverotte : 13km

Les investissements à venir

Le fait que la Communauté de Communes du Pays de Maïche soit devenue compétente en matière de « Cycle de l'eau » va permettre à l'ensemble des administrés du territoire de bénéficier d'une eau de qualité et de réseaux modernes au rendement important permettant à la fois de garantir la salubrité de la ressource distribuée mais également d'en assurer de faibles déperditions. L'été 2018, et les restrictions d'usage de l'eau précoces édictées en 2019 par la Préfecture du Doubs prouvent que ce dernier point doit être et sera l'une des priorités des années à venir.

INVESTISSEMENTS A VENIR DANS LES COMMUNES POUR L'EAU POTABLE

Amélioration du système de production d'eau de GOUMOIS	15 000€
Mise en conformité des ressources de BATTENANS VARIN	50 845€
Mise en conformité des ressources de BURNEVILLERS	9 110€
Mise en conformité des ressources de COUR SAINT MAURICE	120 000€
Mise en place d'un compteur pour identification et suivi des consommations DAMPJOUX	2 296€
Mise en conformité des ressources de FLEUREY	6 500€
Mise en conformité des ressources de GLERE	57 875€
Protection du captage de LIEBVILLERS	12 900€
Mise en conformité des ressources de MONTANCY	17 590€
Mise en conformité des ressources de MONTJOIE LE CHATEAU	29 550€
Mise en conformité des ressources d'ORGEANS BLANCHEFONTAINE	15 000€
Mise en conformité des ressources de SAINT HIPPOLYTE et remise en fonctionnement de la ressource de Blancheterre	13 500€
Mise en conformité des ressources de VAUFREY	2 700€
Mise en conformité des ressources de VALOREILLE et gestion des manques d'eau	41 580€
Remise en état des réseaux COUR SAINT MAURICE	175 000€
Remise en état des réseaux FESSEVILLERS	100 000€
Mise en place des compteurs GOUMOIS	210 000€
Remise en état des réseaux MAICHE	15 000€
Remise en état des réseaux SAINT HIPPOLYTE	85 000€
Mise à jour des plans de SAINT HIPPOLYTE	15 000€
Maîtrise d'œuvre pour l'installation des réseaux	12 800€

INVESTISSEMENTS A VENIR DANS LES COMMUNES POUR L'ASSAINISSEMENT

Mise en demeure par l'Etat de revoir le système d'assainissement GOUMOIS	35 000€
Travaux sur STEP INDEVILLERS	50 000€
Travaux sur STEP MONTECHEROUX	75 000€
Travaux sur STEP LES BRESEUX	30 000€
Travaux sur STEP TREVILLERS	15 000€
Travaux sur STEP CHARMAUVILLERS	25 000€
Travaux sur STEP LES ECORCES	75 000€
Travaux sur STEP CHAMESOL	30 000€
Modification de documents d'urbanisme engendrant des modifications de zonage CHAMESOL	10 000€
Mise en place de réseaux d'eaux usées MAICHE	25 000€
Mise en place de réseaux d'eaux usées INDEVILLERS	215 000€
Mise en place de réseaux d'eaux usées MONTECHEROUX	100 000€
Mise en place de réseaux d'eaux usées TREVILLERS	80 000€
Investissement électromécanique	15 000€
Mise en place de boîte de branchements	20 000€
Mise à jour des plans sur informatique	15 000€
Déplacement réseau eaux pluviales FLEUREY	3 730€
Renouvellement réseau eaux pluviales TREVILLERS	1 487€
Travaux réseaux FRAMBOUHANS	11 975€
Télégestion	90 000€

Le développement économique

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM) est devenue compétente en matière de développement économique. Cela se traduit notamment par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des Zones d'Activités Économiques (ZAE), qu'elles soient industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et/ou touristiques.

Ce sont ainsi 5 zones d'activités économiques qui sont définies d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPM :

La ZAE Le Grand Crôt à Charquemont, la ZAE Les Genevriers à Maïche, la ZAE au Finage à Damprichard, la ZAE à Framboyhans ainsi que la ZAE aux Écorces.

Afin de permettre aux professionnels le désirant de s'installer sur le territoire intercommunal, les tarifs votés par le conseil communautaire se veulent attractifs, à savoir 15 € H.T. du m² viabilisé sur base d'une surface inférieure ou égale à 2000 m² et avec l'application d'une échelle de dégressivité au-delà de cette même superficie.

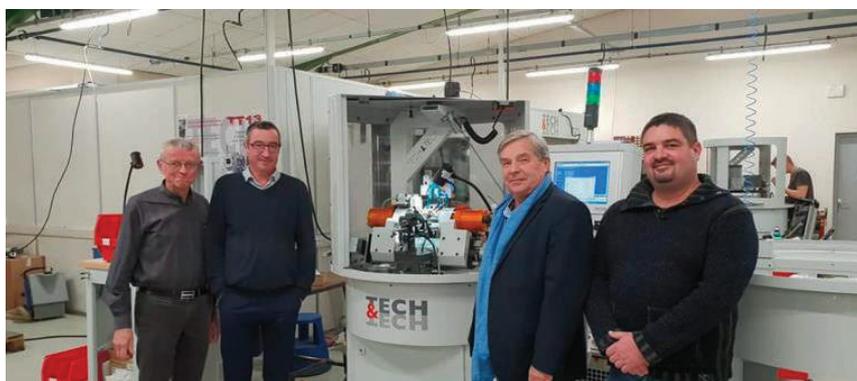
Tandis qu'un travail d'aménagement et de viabilisation conséquent est en cours, la CCPM a également souhaité apporter des aides aux projets immobiliers d'entreprise éligibles, dans l'enveloppe budgétaire annuelle fixée, sachant qu'une convention d'autorisation a été conclue en Avril 2019 entre la CCPM et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en matière d'immobilier d'entreprises.



ZAE du Grand Crôt à Charquemont en cours d'aménagement

La Communauté de Communes du Pays de Maïche s'est fixée comme objectif en 2019 de maintenir l'activité économique existante et de favoriser le développement économique et touristique sur l'ensemble de son territoire.

C'est dans cette optique que les conseillers communautaires ont fait le choix de recruter un chargé de mission de développement économique à compter du 07/01/2019. De plus et afin de mieux connaître le tissu économique local, plusieurs visites d'entreprises et temps de travail et d'échanges avec différents partenaires économiques (Conseil régional et Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté, Chambre de Commerce et d'Industrie, ...) ont été organisés.



Tech & Tech à Damprichard



SODEX-FESSELET à Saint-Hippolyte



FACEL à Liebvillers

La CCPM, œuvrant comme promoteur de son territoire a aussi fait le choix d'intégrer le projet de Territoires d'Industrie réunissant autour d'objectifs communs la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM), la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) et la Communauté de Communes de Loue Lison (CCLL).



L'initiative « Territoires d'industrie » a été annoncée par le Premier ministre le 22 novembre 2018 à l'occasion du Conseil national de l'Industrie. Elle s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires. 141 « Territoires d'industrie » répartis dans toute la France, ont été identifiés comme des territoires à forte dimension industrielle.

La CCVM, la CCPR, la CCPHD, la CCLL et la CCPM ont ainsi été sélectionnées comme un seul Territoire d'industrie. Dans le Département du Doubs, un seul autre territoire a été retenu : Belfort-Montbéliard.

Un comité de pilotage a par ailleurs été créé au sein de la CCPM et associe des entreprises comme Sodex-Fesselet à Saint-Hippolyte et l'Imprimerie Chopard à Maïche.

Au niveau national, plus de 1,3 milliards d'euros et d'importants moyens humains, techniques et financiers seront orientés prioritairement vers ces Territoires d'industrie, et donc, pour partie, vers le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche faisant de ce dispositif une véritable chance pour le développement industriel de notre territoire.



Accompagné de la Présidente du Département, Christine BOUQUIN, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, Régis LIGIER, accueillait l'AER ainsi qu'une quinzaine de chefs d'entreprises locales le 10/07/2019.



Une rencontre a eu lieu le 10/07/2019 entre la CCPM, l'Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté, dont elle est actionnaire, et les chefs d'entreprises du territoire.

Créée le 1er octobre 2017, à l'initiative du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) contribue au développement de l'économie régionale. Elle accompagne les entreprises et les territoires. Il s'agit d'une Société Publique Locale (SPL).

L'AER BFC intervient auprès des territoires et des entreprises pour accompagner tout projet dont l'objectif est de :

- ✓ Maintenir et développer les activités économiques et l'emploi,
- ✓ Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires,
- ✓ Promouvoir et soutenir l'innovation et l'éco-innovation,
- ✓ Améliorer la visibilité et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté et de ses territoires.

Dans le cadre de la mission de développement économique qui lui est confiée par la Région, l'Agence économique régionale réunit au sein de sa gouvernance les territoires de Bourgogne-Franche-Comté, actionnaires de la SPL. Plus de 50 Établissements Publics de Coopération Intercommunale sont actionnaires, dont la CCPM.

Au-delà de cette visite, l'Agence est présente dans les territoires grâce aux chargés de développement de proximité qui ont été recrutés.

Ainsi, Monsieur Yassine HAMIDOUCHE assure la représentation de l'AER BFC dans le Doubs.

(contact : yhamidouche@aer-bfc.com)

Un accompagnement est désormais assuré pour tous les projets de maintien d'activités, de reprise d'entreprise, d'installation en ZAE et pour toute idée de mutualisation de services en ZAE (espace de coworking, hébergement d'entreprises, Fab lab, etc.).

La CCPM, est, et sera, l'interlocuteur privilégié de tous les porteurs de projet qu'elle se chargera d'aiguiller vers les partenaires adaptés, que ce soit au sein des 43 communes la composant ou au niveau des 5 communautés de communes qui participent aux « territoires d'industrie »
L'Union fait la force.

La volonté du Président, Régis LIGIER, et des élus communautaires est de parvenir à valoriser un territoire rural, à taille humaine, un territoire magnifique entre Doubs et Dessoubre, un territoire dont il faut louer la qualité de vie, les savoir-faire, les synergies positives et constructives notamment avec la Suisse voisine,

Un territoire où il fait bon vivre, s'installer, produire, créer et développer.

L'urbanisme

Depuis le 1er juillet 2015, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'une carte communale et appartenant à un EPCI de 10 000 habitants et plus ne peuvent plus recourir aux services de la DDT pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Celle-ci est désormais pilotée par la CCPM pour le compte de 26 communes et vise à vérifier la conformité des projets avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à l'autorité compétente, motivées le cas échéant.

Un agent a été recruté en tant qu'instructeur du droit des sols pour assurer ce service auprès des communes, rapidement rejoint par un second agent en date du 15 mai 2018 à la vue de la charge de travail incombant dorénavant à la CCPM.

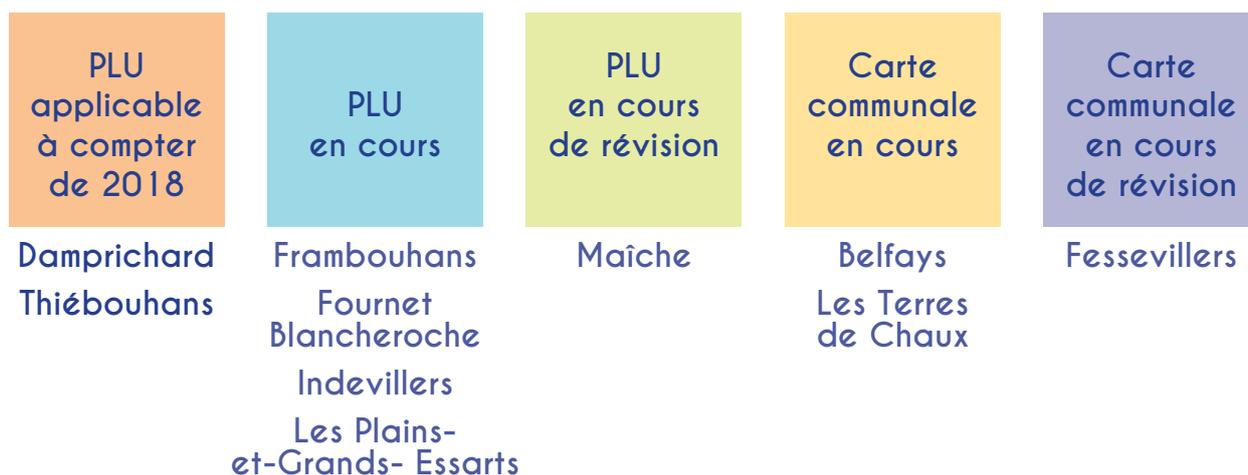
L'instruction concerne les actes suivants :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir et d'aménager

Pour la période de janvier à décembre 2018, 538 dossiers ont été instruits, se décomposant comme suit :



L'évolution des documents d'urbanisme sur la CCPM



Le centre aquatique Cristallys de Maïche

La gestion de l'équipement fait l'objet d'une délégation de service public confiée à l'entreprise MY BONSENS ce qui implique un véritable transfert de gestion et de responsabilités vers le cocontractant.

En d'autres termes, le cocontractant de l'administration se substitue à cette dernière pour assumer « à ses risques et périls » l'exécution du service public dont il est responsable alors que, dans le cadre d'un marché public, l'administration conserve le contrôle et la responsabilité du fonctionnement du service, tout en concluant des marchés pour les besoins qu'elle ne peut satisfaire elle-même.

La CCPM finance l'accès à la piscine pour les élèves du territoire pour 367 660.45 € et prend également en charge le coût des transports pour 48 520.44 €.

C'est ainsi que plus de 1 400 élèves de maternelle et d'élémentaire, sans compter ceux des collèges, bénéficient régulièrement de la piscine.

Le soutien aux associations

La CCPM soutient les associations par différents moyens : participation financière et remise de prix à l'occasion des manifestations qu'elles organisent, mise à disposition du gymnase Mont-Miroir aux clubs sportifs hors temps scolaire.

Ces aides financières sont de deux types :

- Les subventions annuelles de fonctionnement
- Les subventions exceptionnelles pour les manifestations qui sont d'intérêt communautaire.

48 associations différentes ont donc bénéficié d'une subvention en 2018, pour un montant total de 114 156.71 €. Une subvention d'équipement exceptionnel de 5 000 € a été versée au cinéma de Maïche pour la mise aux normes de la sécurité de son parc informatique, ainsi que 3000€ pour le Carnaval de Maïche.

La jeunesse

La CCPM agit en faveur de la jeunesse sur l'ensemble de son territoire notamment à travers les actions suivantes :

- La participation aux séjours « classe verte » des élèves du primaire au Centre Armand Bermont à Charquemont,
- Le financement partiel d'un animateur

- sportif mis à disposition de certains clubs,
- Le financement partiel du moniteur de ski de fond intervenant dans les écoles,
- Le financement de spectacles vivants dispensés dans les écoles primaires du territoire, transport compris, pour un coût de 11 931.62€ en 2018. C'est environ 1 000 enfants qui en ont bénéficié,

L'action menée par Gaëtan HOFFNER, directeur du centre de vacances Armand Bermont à Charquemont est également à salué puisqu'il a mis en place des activités de loisirs et sportives le matin et des actions citoyennes l'après-midi (rencontre avec des personnes âgées, aménagement aire de pique-nique...) durant l'été avec les jeunes de 11 à 15 ans (Accueil de loisirs sans hébergement, au centre à Charquemont).

La culture

La CCPM agit pour développer les pratiques culturelles sur notre territoire notamment à travers les actions suivantes :

- Le soutien à l'école de musique (18 750 € de subvention versée pour l'année 2018, ce qui permet à 75 enfants d'apprendre la musique),
- L'organisation du 13 juillet, moment fédérateur et convivial avec la participation des associations,
- Le soutien à l'organisation de l'Université Populaire Franche-Montagne dans laquelle des professeurs bénévoles dispensent des cours de langues étrangères et où sont proposées des conférences de tous types ou diverses activités comme le tricot.
- Le festival de « Musiques à Saint-Hipp' »

Le tourisme

La CCPM soutient le développement et la promotion touristique de notre territoire en versant une participation de 85 309.61€ au PETR du Pays Horloger pour le financement de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme du Pays Horloger

L'Office de Tourisme du Pays Horloger a fusionné au 1er juillet 2017 en regroupant tous les bureaux du Pays Horloger. Depuis il multiplie les initiatives pour toucher les clients et optimiser la diffusion de l'information et la promotion de la destination.



Accueil photo Bateau Droz

Avec pour missions principales : Accueillir, Informer, Promouvoir, Coordonner, Observer, l'Office de Tourisme du Pays Horloger s'est attaché à aller le plus possible à la rencontre des acteurs du tourisme et de ses partenaires afin de les faire connaître au plus grand nombre mais également les faire se rencontrer.

En ce début d'année 2019 de nombreuses rencontres ont été proposées aux prestataires touristiques tel que : atelier numérique, atelier photo, p'tit déj' à la Combe St Pierre, éductour sur Saint-Hippolyte

Pour la saison estivale l'Office de Tourisme du Pays Horloger a renouvelé les partenariats pour les animations comme les visites de fruitières, de la forge, le château Montalembert, les randonnées accompagnées d'un agent de la CCPM...

Toutes ces animations sont communiquées par mail, internet ou support papier.

Deux nouveautés pour cet été 2019 :

Les pots d'accueil touristique en mode fondue : Ce moment convivial destiné aux touristes en vacances en Pays Horloger, est l'occasion de déguster de la fondue au comté et des boissons locales, non alcoolisées. Il s'agit aussi de renseigner au mieux les touristes sur notre territoire et leur conseiller des visites, des animations, des restaurants, des commerces, etc...

Ils ont lieu chaque semaine dans un endroit différent, en pleine nature afin de faire découvrir un avant-gout de nos beaux paysages.

Les fruitières de notre secteur ont toutes répondues oui à ce partenariat et de mettre en valeur notre produit local phare : le comté.

L'accueil photo : le but est de promouvoir la destination et inciter à l'interaction de manière ludique et fun. L'Office de Tourisme propose donc aux clientèles touristiques présentes sur un lieu emblématique du Pays Horloger comme le Saut du Doubs, de conserver un souvenir photo de leurs vacances.

Ils peuvent également se prendre en photo avec leur smartphone et diffuser la photo sur les réseaux sociaux. Les sponsors comme les bateliers et l'hôtel des Montagnard ont permis de mettre en place cette action.



Apéro fondue Saint Hippolyte

L'Office en chiffres en 2018 :

- 260 adhérents,
- 14080 visiteurs dont 87 % de Français,
- Top trois des visiteurs étrangers : Suisse, Allemagne, Belgique,
- 6 marchés nocturnes organisés et renouvelés en 2019
- 1096 participants aux animations estivales : visites guidées, visites de fruitières, sorties canoë...
- 89372 visiteurs sur notre site internet www.pays-horloger.com, nouveau site internet fin 2019
- 7000 guides touristiques, 2500 guides des hébergements et 10000 cartes touristiques imprimés
- 2675 « J'aime » sur la page Destination Pays Horloger et présent sur Instagram #tasmeilleurtemps, #payshorloger



Accueil fondue Mont Vouillot

La Station de Loisirs de La Combe Saint-Pierre à Charquemont

Station familiale de loisirs, le site de la Combe St Pierre propose de nombreuses activités de pleine nature pour "petits et grands".

Les investissements (parcours dans les arbres, patinoire...) sont portés par la CCPM ; la gestion de la station, quant à elle, est confiée, par le biais d'un marché de services, à Woka Loisirs jusqu'à octobre 2019 (un nouveau marché de gestion, sous forme d'une délégation de service public, est en cours).

Des activités de loisirs diversifiées pour tous, et pour certaines, uniques dans le Pays Horloger :

Ski nordique (30 km), ski Alpin (2 pistes et un baby), patin à glace sur une patinoire en plein air et luge sont les activités hivernales principales. Il est par ailleurs possible de louer le matériel adéquat (raquettes à neige, skis...) sur site.

En été, la descente de la piste de ski est possible grâce aux Déval'karts ou aux Roll'herbes (trotinettes). Pour compléter ces activités estivales, 4 parcours dans les arbres (espace lutin, parcours vert, bleu et rouge) sont proposés. Ces derniers ont été renouvelés en 2018 et 2019 et 2/3 sont équipés en ligne de vie continue pour garantir la sécurité des pratiquants.

Une piste de descente VTT (réhabilitée en 2019), des karts électriques, une structure gonflable, la via ferrata des Echelles de la Mort, un parcours d'orientation permanent diversifient cette offre déjà importante. Tout dernièrement, une aire de jeux (balançoire et toboggan) ainsi qu'un terrain de pétanque (utilisé aussi pour le tir à l'arc) ont vu le jour.

Après ou avant les sensations... le réconfort

Hiver comme été, un restaurant sur le site (géré aussi par Woka Loisirs) accueille locaux et touristes.



Le service randonnée

Composé de 3 agents (2, 3 équivalent temps plein), le service "randonnée" de la CCPM épaulé le gestionnaire de la Combe Saint-Pierre lorsque des gros travaux sont nécessaires. Les missions de ce service ne se limitent pas à ce seul site touristique.

Sentiers de randonnée balisés



En lien avec le Pays Horloger et les communautés de communes voisines, la CCPM, par le biais de ce service, œuvrent pour le développement, l'aménagement, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée balisés sur l'ensemble de son territoire,

Sur la moitié du réseau, le travail se fait en collaboration avec huit associations de bénévoles qui peuvent être chaleureusement remerciées pour leur travail :

- Sentiers du Doubs section Damprichard, Charmauvillers, Goumois
- Sentiers du Doubs section Charquemont
- Sentiers du Doubs section Fournet-Blancheroche (Les Esses)
- Sentiers du Doubs section Indevillers, Courtefontaine, Les Plains Gd Essart
- Sentiers du Doubs section Glère Vaufrey (la Vallée d'Or)
- Musiques à Saint-Hipp' (section rando)
- La Randonnée Hérimoncourtoise
- TeamVTT de Maiche

Ces remerciements vont aussi à tous les propriétaires des terrains traversés (notamment les propriétaires privés). En effet, sans leur coopération, rien, ou presque, ne serait possible.



Une offre hétéroclite

Ainsi un réseau de 450 kilomètres de sentiers pédestres (avec 45 boucles identifiées), 30 kilomètres de sentiers équestres, 60 kilomètres de sentiers raquettes à neige et 150 kilomètres de sentiers VTT sillonnent les communes de la CCPM favorisant ainsi la mobilité douce, la découverte du patrimoine naturel, culturel de notre moyenne montagne, le développement touristique et économique du territoire.

En 2018, le Pays Horloger est devenu un site VTT labellisé FFC (Fédération Française de Cyclisme) : une refonte du réseau VTT est en cours sur l'ensemble du territoire de la CCPM et des circuits cyclo-touristiques sont en projets sur l'ensemble du Pays Horloger.

Le panel des sentiers proposés, de la boucle facile à de la randonnée itinérante plus sportive, comble les randonneurs avertis, les randonneurs occasionnels ou tout simplement les adeptes d'une petite balade en famille.



Cheminer sur les plateaux de notre moyenne montagne, dans les vallées du Doubs et du Dessoubre, dans des lieux où la nature est reine, traverser les grandes forêts de sapins et les combes, marcher dans les pâturages sous le regard des chevaux comtois et des vaches montbéliardes, vadrouillez sur les pentes empruntées jadis par les contrebandiers ou les meuniers... Voilà ce qui vous attend !! Des échelles de la Mort, de la Grotte du Bisontin, du point de vue de Montaigu, du sapin Président de Charquemont... au point de vue du Faux Verger, les découvertes seront toujours au rendez-vous.

Toutes les cartes des itinéraires et des différentes pratiques sont disponibles à l'Office de Destination du Pays Horloger.



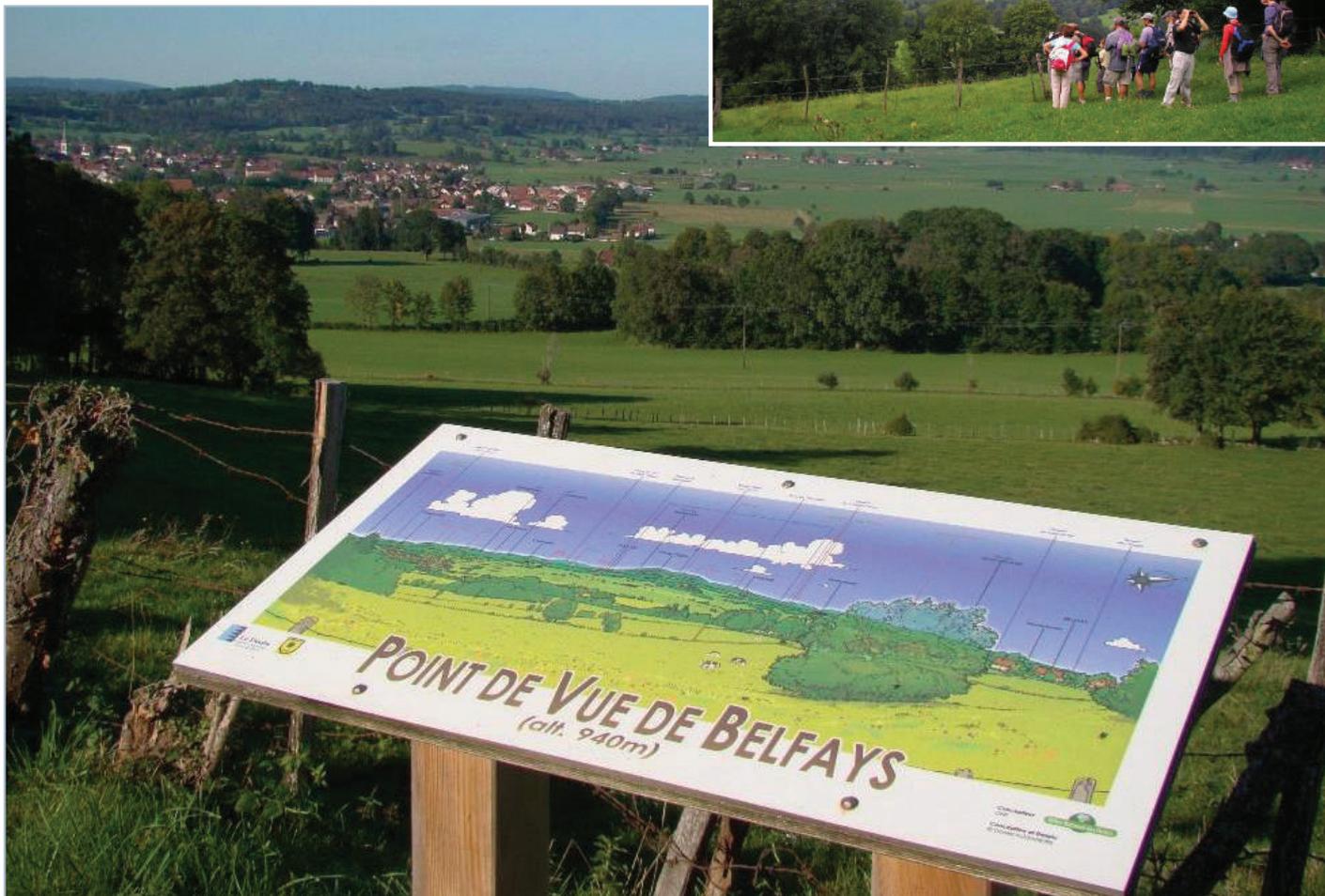
La randonnée : première demande des touristes visitant notre territoire.

Belvédères et autres équipements touristiques

De nombreux points de vue, belvédères ou autres équipements (ponton sur tourbière, sentiers thématiques) jalonnent le territoire de la CCPM. Ces derniers, eux aussi référencés sur une carte touristique disponible à l'Office de Tourisme, contribuent à la valorisation touristique de notre territoire.

Les sites existants (une cinquantaine) subissent constamment des réfections (rénovation des garde-corps des belvédères de la Cendrée en 2019, des tables de lecture...) et des aménagements complémentaires (pose de bancs, tables de pique-nique...)

D'autres sites sont en cours d'aménagement (ponton sur tourbière aux Seignes de Frambouhans, cascade de la Pissoure à Bief, arboretum de Cernay l'Eglise, sentier botanique des Seignottes à Goumois...) ou le seront dans les années futures.



Randonnées accompagnées

En partenariat avec l'Office de Destination ou le site de la Combe Saint-Pierre, le service randonnée propose et encadre des balades et randonnées accompagnées (à pied, à VTT ou en raquettes à neige), commentées à la découverte de notre moyenne montagne.

Demandez le programme !!!

- Sur les pas des contrebandiers,
- Sur les traces des chamois,

Immersion dans un océan de verdure....

Randonner avec un accompagnateur en montagne, c'est s'assurer de découvrir l'essentiel !!

EN LIEN AVEC LE PAYS HORLOGER ET LE PARC DU DOUBS SUISSE, UN PROJET TRANSFRONTALIER : LES CHEMINS DE LA CONTREBANDE

Sortez vos chaussures de randonnée, votre smartphone et en route pour les chemins de la contrebande !!!

La Bricotte : de Maiche à la Ferrière

Le temps d'une randonnée itinérante de 5 jours mettez vos pas dans ceux d'une bricottière, figure locale de cette petite contrebande nécessaire pour faire vivre famille et voisins dans les époques difficiles.

Durée de l'itinéraire : 5 jours
Longueur du parcours : 77km

Le colporteur : de Saint-Ursanne à Saint Hippolyte

3 jours de randonnée pour devenir le meilleur colporteur en vendant le plus de produits possibles et en rétablissant la vérité.

L'action sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale exerce à ce jour des missions qui s'étendent de la petite enfance aux personnes âgées :

- Action en faveur de la petite enfance

- Relais d'assistants maternels
- Participation au fonctionnement des services « petite enfance » de la ville de Maïche donnant un accès au multi-accueil et à la ludothèque accueillant des enfants de tout le secteur

- Action en faveur des jeunes

- Organisation d'un accueil de loisirs sans hébergements pour les enfants de 4 à 12 ans
- Participation au Service Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- La communauté de communes adhère à la Mission Locale

- Action d'aides aux personnes âgées :

- Gestion d'un service de portage de repas à domicile
- Maison d'accueil rurale pour les personnes âgées (MARPA) gérée par délégation
- Accompagnement et constitution des dossiers d'aide sociale

- Service social-insertion

- Epicerie sociale en lien avec les services sociaux du département et gérée par une association

Depuis juin 2018, le CIAS a engagé une analyse des besoins sociaux sur son territoire. Les élus ont souhaité, à la suite de l'élargissement du territoire à 43 communes, redéfinir une politique sociale commune.

Dans un premier temps, l'objectif était de recenser l'ensemble des besoins de la population via les questionnaires, rencontrer les partenaires et les élus locaux afin de recueillir leurs points de vue sur les forces et faiblesses du territoire.

2 000 questionnaires ont été distribués, 550 ont été réceptionnés et dépouillés. Il a été décidé la constitution de groupes de travail dans l'optique de croiser les regards sur les besoins, déterminer les axes d'interventions et répondre aux problématiques du territoire. 6 thématiques sont ressorties :

- Création d'une Maison des Services au Public (MSAP)
- La mobilité des services

- La communication
 - Petite enfance et parentalité
 - Mobilité des habitants
 - Lieu de rencontre et de partage
- Ainsi, les échanges au sein des groupes de travail ont permis l'émergence de 13 actions :
- Aide au financement : financement du permis ou d'un véhicule
 - Animation de la vie sociale : création d'une structure d'animation
 - Information jeunesse : création d'un lieu information jeunesse (BIJ)
 - Caravane de l'information
 - Carnet et moteur de recherche
 - Covoiturage
 - Crèche à vocation d'insertion professionnelle
 - Homogénéisation du RAM Maïche et RAM Saint-Hippolyte
 - Soutien à la parentalité : café des parents...
 - Location solidaire : location de véhicules
 - Création d'une Maison de services au public
 - Réseau partenarial : lutter contre l'isolement
 - Transport à la demande

Eu égard à l'analyse des besoins sociaux, la CAF a souhaité nous accompagner dans cette démarche et nous a aidé à dresser le portrait de territoire. Ce diagnostic partagé sera intégré dans une convention de partenariat : la convention territoriale globale (CTG). La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Le CIAS s'engage à mettre en place une stratégie d'actions pour répondre aux attentes de la population.



L'aménagement et l'attractivité du territoire

La voirie

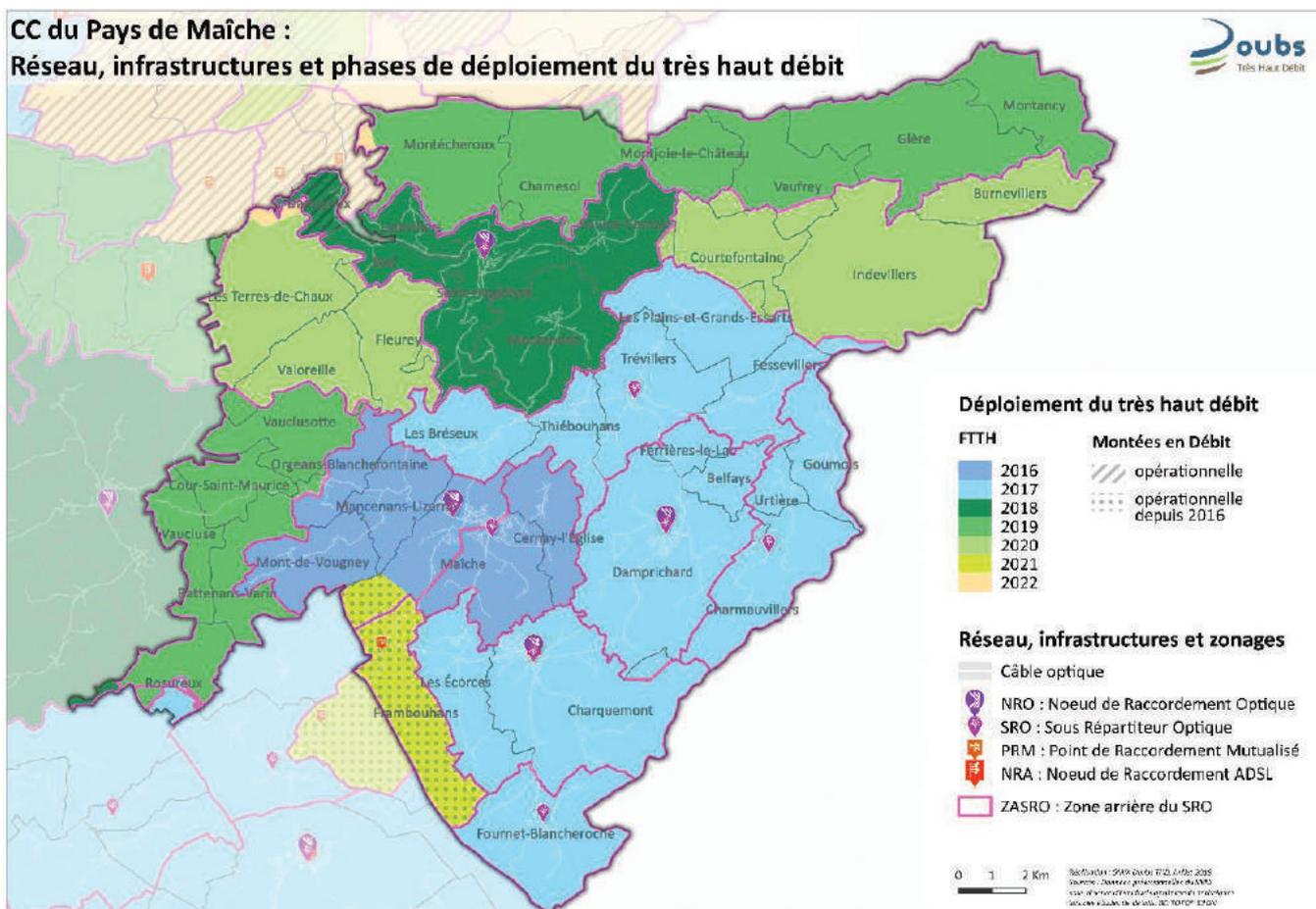
La CCPM procède aux bouchages des trous sur la voirie communale (65 868,82 € de dépenses en 2018) via un prestataire, l'entreprise Vermot et a commandé en 2018, 22.100 tonnes d'enrobé à froid pour un montant de 3 569.34€ TTC, mis à disposition des services techniques des communes, sur le site de la déchèterie.

L'accès à Internet - Très Haut Débit

Le Très Haut Débit par la fibre optique est disponible chez vous, pourquoi ne pas en profiter ?

Le **Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit**, composé du Département du Doubs et des intercommunalités a pour objectif de couvrir l'ensemble du département en fibre optique d'ici 2022 au plus tard. Il s'agit d'un projet stratégique important d'aménagement du territoire, financé par les collectivités du Doubs, avec le soutien de l'Etat et de la Région.

La Fibre couvre déjà une très large partie du territoire de la Communauté de communes du Pays de Maïche, l'une des toutes premières à s'être engagée aux côtés du Département en 2012, avec 60% des habitants qui y ont déjà accès. Sa participation au projet, pour l'année 2018, est de 196 850.00 € TTC.



A l'exception de la commune de FRAMBOUHANS qui bénéficie provisoirement d'un accès internet

cuire amélioré depuis 2016 et sera traitée en fibre jusqu'aux habitants en 2021, la fibre optique dessert déjà plus de 6200 logements répartis sur les 26 communes suivantes :

BELFAYS, BIEF, LES BRÉSEUX, CERNAY-L'ÉGLISE, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, DAMPJOUX, DAMPRICHARD, LES ÉCORCES, FERRIÈRES-LE-LAC, FESSEVILLERS, FOURNET-BLANCHEROCHE, GOUMOIS, INDEVILLERS, LIEBVILLERS, MAÏCHE, MANCENANS-LIZERNE, MONTANDON, MONT-DE-VOUGNEY, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS, SAINT-HIPPOLYTE, SOULCE-CERNAY, THIÉBOUHANS, TRÉVILLERS, URTIÈRE.

Certaines communes comme pour exemple MONT-DE-VOUGNEY ou CERNAY L'ÉGLISE comptent déjà un habitant sur deux raccordé à la fibre.

L'équipement en fibre optique des 17 autres communes de la CCPM (BATTENANS-VARIN, BURNEVILLERS, CHAMESOL, COURSAINT-MAURICE, COURTEFONTAINE, FLEUREY, FRAMBOUHANS, GLÈRE, LES TERRES-DE-CHAUX, MONTANCY, MONTÉCHEROUX, MONTJOIE-LE-CHÂTEAU, ROSUREUX, VALOREILLE, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE, VAUFREY) s'échelonne entre 2019 et 2021.

A noter que 57% de la ville de MAÏCHE est couverte depuis 2017. Sur le reste de la commune, la présence préalable d'un autre réseau (câbles vidéo) a empêché le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit d'installer la fibre. En accord avec la Ville, il a été décidé de démonter le câble vidéo et ainsi permettre de rendre raccordables à la fibre optique l'intégralité des habitants et entreprises dès cette année. Les travaux sont en cours et la fibre sera complètement déployée à compter du mois de septembre 2019.

Profitez dès à présent des avantages du Très Haut Débit par la fibre optique et d'offres modulables Triple-Play (Internet jusqu'à 1 000 fois plus rapide que l'ADSL, Télévision Haute Définition 4K et Téléphonie fixe optimisée).

Au même prix que l'ADSL, un débit jusqu'à 1000 mégabits par seconde en envoi comme en réception, toutes les familles peuvent ainsi profiter au maximum des nombreux appareils numériques connectés, sans limites, ni ralentissements.

Les entreprises situées sur le territoire de la CCPM, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité (industrie, agriculture, artisanat, commerce de détail...), peuvent également bénéficier d'un raccordement à la fibre optique pour accélérer leurs performances à des coûts attractifs, voire optimisés. Des opérateurs spécialisés se tiennent à disposition des acteurs économiques pour répondre à leurs besoins.

Testez votre éligibilité et retrouvez tous les opérateurs, Grand Public comme Professionnels, sur le site www.doubs-thd.fr.

Pour plus de renseignements :

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit

www.doubs-thd.fr

contact@doubs-thd.fr

09 71 16 60 20



La vie scolaire

Cette compétence s'étend sur 24 communes, à savoir : Bief, Battenans-Varin, Burnevillers, Chamesol, Courtefontaine, Cour-St-Maurice, Dampjoux, Fleurey, Glère, Indevillers, Liebvillers, Montancy, Montandon, Montécheroux, Montjoie-Le-Château, Les Plains et Grands Essarts, Saint-Hippolyte, Soultz-Cernay, Les Terres de Chaux, Rosureux, Valoreille, Vaufrey, Vaucluse, Vauclusotte.

La Communauté de Communes du Pays de Maïche emploie des ATSEM, Agent d'animation, Accompagnateurs(trices) scolaires et prend en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement de 11 bâtiments scolaires situés dans 9 communes différentes :

- École de Montécheroux,
- École de Chamesol,
- École intercommunale d'Indevillers – site de Indevillers,
- École intercommunale d'Indevillers – site de Courtefontaine,
- École intercommunale d'Indevillers – site des Plains et Grands Essarts,
- École maternelle de Montandon,
- École primaire de Montandon,
- École maternelle de Saint-Hippolyte,
- École primaire de Saint-Hippolyte,
- École de Glère,
- École de Vaufrey.

Le dispositif de la qualité de l'air

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible.

Cette obligation s'applique notamment aux :

- Établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, etc.)
- Centres de loisirs
- Établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées généraux et professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté)
- Établissements sanitaires et sociaux prenant en charge les mineurs éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, les mineurs handicapés, les mineurs délinquants (mentionnés aux 1°, 2°, 4° du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles)



Les travaux d'accessibilité

Comme le prévoit l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), des travaux d'accessibilité ont été effectués dans les écoles de Chamesol, Maternelle St-Hippolyte, Vaufrey et Courtefontaine.

Commune	Montant TTC	Fonds de concours versés par la commune	Subventions sollicitées	Total versé par la CCPM
Chamesol	2 482.78 €	117.44 €	1 115.75 €	1 249.59 €
Courtefontaine	4 942.91 €	573.85 €	2 613.98 €	1 755.08 €
Maternelle Saint Hippolyte	3 345.89 €	413.24 €	1 059.93 €	1 872.72 €
Vaufrey	10 610.40 €	666.33 €	5 305.20 €	4 638.87 €

Les travaux dans les écoles de Les Plains et Grands Essarts, Indevillers et à l'école primaire de Saint-Hippolyte sont actuellement en cours.

Les équipements numériques des écoles



L'appel à projet 2017/2018 « Collège numérique et innovation pédagogique » a permis à la CCPM de bénéficier d'une aide financière pour l'achat de 29 tablettes numériques pour l'école primaire de Montandon et l'école intercommunale d'Indevillers. La totalité des équipements ont été installés au cours de l'année 2018 et sont désormais fréquemment utilisés par les enseignants.

Dans la continuité de ce projet de numérisation des écoles, l'État émet cette année un nouvel appel à projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR).

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires.

La subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Le seuil minimum pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'État est de 4 000 € minimum par école.

En 2019, la Communauté de Communes du Pays de Maîche a mis en ligne le marché d'acquisition des équipements numériques dans le cadre de cet appel à projet. Une entreprise a été retenue à la suite de ce marché et le déploiement des équipements est actuellement en cours.

Ainsi, les écoles de Chamesol, Montécheroux, Primaire St-Hippolyte, Glère et Vaufrey pourront bénéficier de 43 tablettes numériques à compter de la rentrée de septembre 2019. Elles seront réparties de la manière suivante :

- Chamesol : 7 tablettes
- Montécheroux : 7 tablettes
- St-Hippolyte Primaire : 15 tablettes
- Glère : 7 tablettes
- Vaufrey : 7 tablettes

Outre l'aide de 50 % de l'État, la Communauté de Communes du Pays de Maîche pourra également bénéficier de la DETR à hauteur de 30 % pour financer le projet.





Le Pays Horloger est composé des communautés de communes du Val de Morteau, du plateau du Russey et du Pays de Maîche. Ce Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est administré par un comité composé de délégués des 3 communautés de communes membres. Ce comité débat des sujets d'actualités et prend les décisions nécessaires à la vie du pays et à l'avancement des projets.

Le Pays Horloger met en œuvre la charte de développement durable visant à définir un projet de développement commun sur le Pays. Il contractualise avec l'Etat, la Région et le cas échéant le Département d'un contrat de Pays. Il coordonne, participe et conduit des programmes d'actions et de projet d'intérêt intercantonal.

Ses missions :

Développement économique

- Animation du réseau luxe & tech
- Participation au PMT, à la plateforme PFT Edgar Faure
- Animation touristique via l'office de tourisme du Pays Horloger, la signalétique, les chemins de la contrebande

Services

- Contrat local de santé, animateur santé
- Mobilités : promotion du covoiturage

Urbanisme

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Conseil aux communes
- Entrées de bourgs

Contractualisations

- Contrat de ruralité (Etat) - FSIL
- Contrat de territoire (Région)

Patrimoines

- Candidature patrimoine mondial immatériel de l'humanité des savoir-faire de mécanique horlogère
- Inventaire du patrimoine industriel
- Conseil aux communes
- Appuis réglementaires

Projet de PNR du Doubs Horloger

Un territoire rural habité reconnu pour son patrimoine naturel et culturel, mais à l'équilibre fragile ou menacé, dont les communes et acteurs locaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, basé sur la préservation et valorisation de son patrimoine, ses spécificités, son identité ».



Un Parc procède à une démarche globale d'aménagement du territoire qui vise, conformément aux 5 missions des PNR, à :

- Protéger, gérer et valoriser les patrimoines naturels, culturels, paysagers et les sites remarquables,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Animer et coordonner le développement économique, social et culturel, en valorisant ses ressources naturelles et humaines,
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation des publics, sur un plan touristique mais aussi via un concept fort d'éducation à l'environnement,
- Favoriser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche dans un esprit d'innovation.

Carte périmètres Pays Horloger et futur PNR



95 communes - 6 intercommunalités - 104 000 ha de surface
 500 Km linéaire de cours d'eau - Plus de 40 000 ha de forêt
 6 unités paysagères et 16 sous unités

Un territoire rural et faiblement peuplé (50 hab/km²) soit 58 668 hab.

Spécifiés de la charte du PNR du Pays Horloger

Porter le principe de Haute Valeur au centre de son projet de développement durable à travers 4 défis déclinés en 11 orientations et 32 mesures

1. AXE 1 : Renforcer la Haute Valeur Patrimoniale du Doubs Horloger :

Le patrimoine est ici entendu au sens large. Il comprend le patrimoine naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel) et le patrimoine culturel. Ce dernier se décline lui-même en patrimoine bâti (religieux, industriel, rural, vernaculaire, ...) et non bâti (savoir-faire, traditions, fêtes, parlers locaux ...)

Cet axe se décline en **3 orientations** :

- Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité
- Valoriser le patrimoine bâti et reconnaître les savoir-faire
- Conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales

2. Axe 2 – Renouveler la dynamique du territoire pour une Haute Qualité du Cadre de Vie



Le territoire est attractif, notamment pour les actifs, avec une population globalement en augmentation. Le territoire maintiendra sa capacité d'accueil, avec une population diversifiée – en termes d'âge, de catégorie socio-professionnelle... - qui pourrait compter 60 000 habitants en 2035 contre 54 000 aujourd'hui.

La mixité générationnelle s'étendra à toutes les échelles, jusque dans les quartiers. La diversité sera permise par une offre en logements adaptée.

Les habitants résideront préférentiellement au cœur des bourgs et villages, revitalisés par un bâti rénové et producteur d'énergie, à proximité des services, des activités et des transports en commun. L'aménagement facilitera les échanges et l'intégration des nouvelles populations.



Cet axe se décline en **3 orientations** :

- Aménager le territoire de manière durable
- Conduire la transition énergétique, pour devenir un territoire à énergie positive
- Offrir un territoire disposant de services innovants et d'une offre culturelle diversifiée

3. Axe 3 - Développer une économie durable pour un territoire à Haute Valeur Ajoutée



Le territoire est doté d'un tissu industriel et artisanal dense et diversifié, mais avec des entreprises de petite taille. Les marchés évoluent et sont diversifiés. Le secteur jouit du dynamisme du travail frontalier, mais est astreint à une forte dépendance à la conjoncture économique suisse, très fluctuante et subit une « perte » de main d'œuvre vers la Suisse.

D'autre part, le territoire est pourvu de nombreuses ressources naturelles telles que la forêt (40% du territoire), l'agriculture ou l'eau.

L'enjeu, à l'horizon des deux prochaines décennies, sera de structurer certaines de ces filières et de les encourager à innover.



Cet axe se décline en **3 orientations** :

- Développer des filières d'excellence activant nos ressources territoriales selon des modes d'exploitation et de valorisation durables
- Disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées
- Favoriser un tourisme durable qui valorise le patrimoine naturel et culturel

4. Axe 4 – Un projet fédérateur



La dynamique en faveur de ce futur souhaité, de cette ambition pour le territoire du Parc ne pourra se faire qu'avec une large adhésion des acteurs, une implication de tous, élus de collectivités, membres d'associations, chefs ou salariés d'entreprises, habitants...

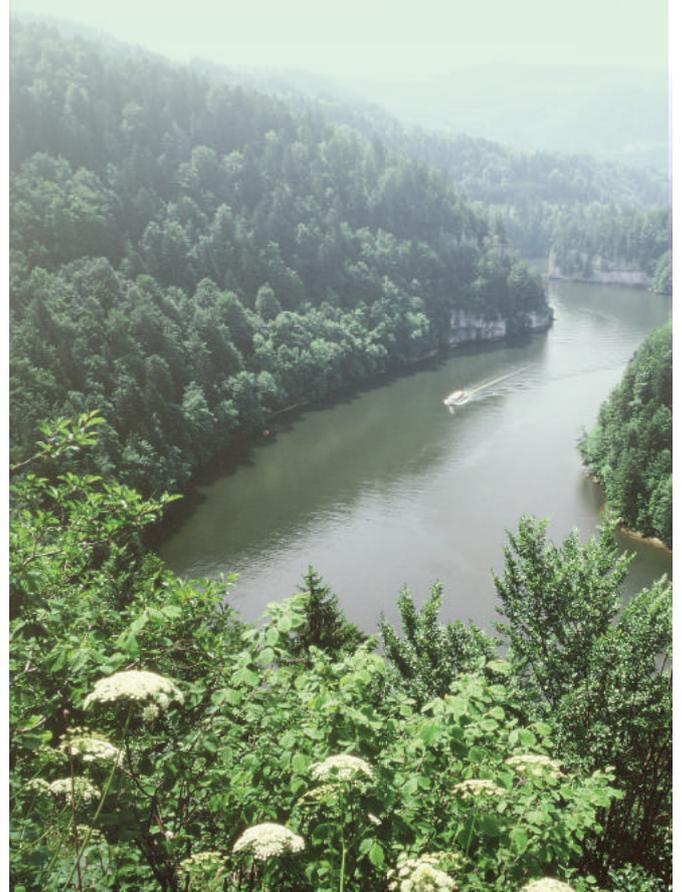
Chacun à son niveau a un rôle à jouer et une responsabilité dans le processus qui s'engage.

Cette dynamique passe aussi par une coopération renforcée avec le Parc naturel régional voisin du Doubs suisse autour d'enjeux communs et d'objectifs partagés ainsi que dans le cadre de l'inter-parcs Bourgogne - Franche-Comté et du réseau national des PNR.

Pour ce faire, l'éducation à l'environnement, au développement durable, au territoire, est primordiale en accompagnement de la dynamique, afin d'expliquer ses objectifs, de partager les richesses patrimoniales du territoire, de sensibiliser aux enjeux de préservation et de valorisation.

Cet axe, de nature particulière car complètement transversal aux 3 autres, se décline en **2 orientations** :

- Garantir la cohérence de l'action publique locale
- Renforcer les coopérations avec le Parc naturel régional voisin du Doubs suisse, les villes portes ainsi qu'au sein des réseaux des PNR autour d'enjeux partagés



Signature du contrat de territoire



Présidente du Département C. BOUQUIN, Vice-Président de Région E. HOULLEY et Président du Pays Horloger D. LEROUX.

La signature du contrat de territoire entre le PETR du Pays Horloger, représenté par son Président, Denis LEROUX, et la Région pour le compte de laquelle Monsieur Eric Houllley, Vice-Président, avait fait le déplacement, a eu lieu jeudi 18 juillet à Maïche dans les locaux de l'ADAPEI qui seront rénovés dans le cadre du projet du futur groupe scolaire porté par la Ville de Maïche, projet financé pour partie par le contrat de territoire.

Le présent contrat de territoire a pour objet de définir pour la période 2019-2020 les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le territoire de projet, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs.

Il précise également les engagements de chacun des signataires.

Pour la période et les thématiques concernées par le présent contrat, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur une stratégie de territoire axée particulièrement sur la transition énergétique et qui s'appuie notamment sur les objectifs de la charte du futur PNR.

L'accent dans ce contrat sera donc mis sur le soutien à des projets liés à :

- La rénovation énergétique des bâtiments, les modes de chauffage renouvelables et la construction de haute qualité énergétique
- La gestion des mobilités, les infrastructures de mobilité douces, les aménagements urbains prenant en compte ces problématiques.

Fourrière animale

Afin de répondre à la problématique des chiens errants, et des dangers qu'ils peuvent représenter pour leur propre vie, celle des administrés ainsi qu'en matière de salubrité publique, la CCPM a créé une fourrière animale.

Notion d'animal errant ou en état de divagation :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Procédure à suivre pour signaler un chien errant :

Vous êtes un particulier :

Dans les heures d'ouverture : appelez la mairie du lieu où se trouve le chien afin qu'un élu prévienne les services de la Communauté de Communes qui se chargeront de prévenir la Fourrière animale.

En dehors des heures d'ouverture : appelez un élu si vous connaissez son numéro de téléphone, sinon appelez la gendarmerie. Ces derniers se chargeront de contacter le maire de la commune concernée.

En attendant la venue de l'Élu :

- Si le chien est docile, essayer de le garder près de vous afin qu'il ne se sauve pas plus loin.
- Si le chien semble dangereux, ne prenez aucun risque !

Vous êtes un élu :

Dans les heures d'ouverture : appelez la Communauté de Communes du Pays de Maïche.

En dehors des heures d'ouverture : appelez le numéro d'astreinte transmis par mail au secrétariat des mairies.

En attendant la venue de la fourrière :

- Si le chien est docile, essayer de le garder près de vous ou dans un local communal, afin qu'il ne se sauve pas plus loin.
- Si le chien semble dangereux, ne prenez aucun risque !

Procédure à suivre par les propriétaires pour récupérer leur (s) chien (s)

L'animal a été pris en charge par la fourrière, qui le transportera dans les plus brefs délais à la clinique vétérinaire Animovet à Maïche, afin de l'examiner et le pucer s'il n'est pas identifié.

Le propriétaire est identifié : les frais de déplacements et de garde de l'animal par la fourrière ainsi que les frais de soins vétérinaires sont à sa charge et lui seront facturés par la Communauté de Communes du Pays de Maïche, ainsi qu'une amende de 2ème classe pour divagation d'animal qui s'élève à 35 €.

Le propriétaire n'est pas identifié pendant le délai légal franc de 8 jours : la CCPM décidera de l'avenir du chien : adoption, laissé en fourrière ou euthanasie.

Tarifs en vigueur

La fourrière :

Frais de déplacement : 1.50 € TTC / km

Garde par 24 h : 16 € TTC ou 18.50 € TTC s'il est nourri par la pension canine + 2.50 € TTC pour le chauffage en période hivernale.

La clinique vétérinaire :

Non communicables (connus au moment des soins).

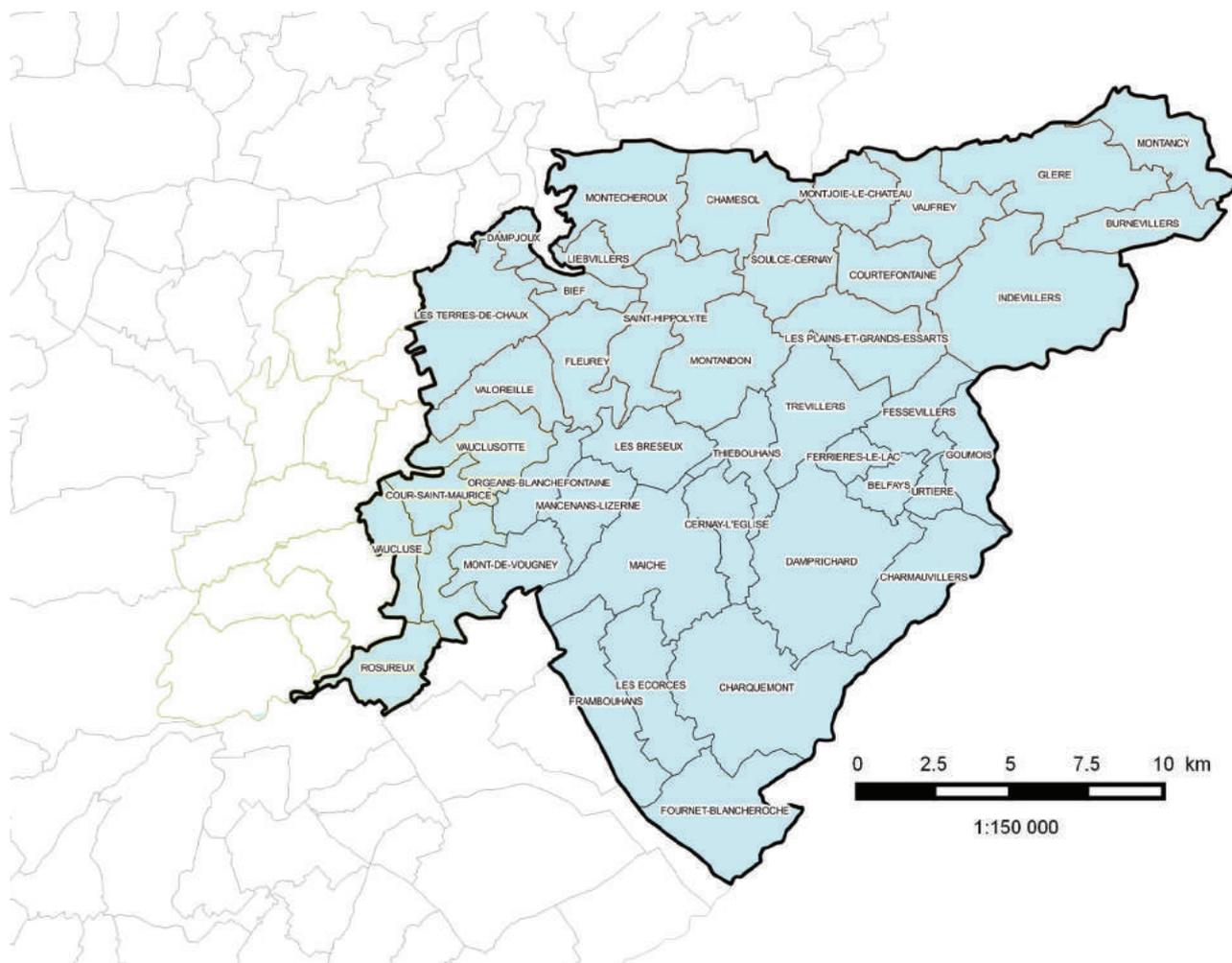
Pour toute information complémentaire, merci de contacter la Communauté de Communes du Pays de Maïche au 03-81-64-17-06



Annuaire des municipalités de la CCPM

COMMUNES	TEL MAIRIE	NOM DU MAIRE	ADRESSE MAIL MAIRIE
BATTENANS-VARIN	03 81 44 37 67	CARTIER Fabien	mairie.battenans-varin@wanadoo.fr
BELFAYS	03 81 44 53 64	PARENT Sébastien	mairie-belfays@wanadoo.fr
BIEF	03 81 92 01 09	PANTEL Alexandre	commune.de.bief@wanadoo.fr
BURNEVILLERS	03 81 44 45 82	MOUREAUX Paul	mairie.burnevillers25@orange.fr
CERNAY-L'ÉGLISE	03 81 64 27 44	GENTIT Gérard	mairie-cernayeglise@wanadoo.fr
CHAMESOL	03 81 92 50 50	MOREL Charles	mairie.chamesol@wanadoo.fr
CHARMAUVILLERS	03 81 44 20 60	CLEMENCE Olivier	mairie.charmauvillers@wanadoo.fr
CHARQUEMONT	03 81 68 67 27	MARTIN Roland	info@charquemont.org
COUR-SAINT-MAURICE	03 81 44 30 11	PARENT Yves-Marie	mairie.cour.saint.maurice@wanadoo.fr
COURTEFONTAINE	03 81 44 42 88	BERTIN Patrick	mairie.coutefontaine25@wanadoo.fr
DAMPJOUX	03 81 92 29 21	CHOULET Philippe	mairie.dampjoux@wanadoo.fr
DAMPRIEUX	03 81 44 22 19	MERIQUE Anthony	mairie@mairie-damprichard.fr
FERRIERES-LE-LAC	03 81 44 54 11	BRUILLOT Sébastien	mairie.ferrieres.lac@orange.fr
FESSEVILLERS	03 81 44 44 24	VERNEY Thierry	communedefessevillers@orange.fr
FLEUREY	03 81 96 36 21	BESSOT André	mairie.fleurey25190@wanadoo.fr
FOURNET-BLANCHEROCHE	03 81 68 64 57	WYCART Pierre-Jean	communefournetblanche@orange.fr
FRAMBOUHANS	03 81 68 60 63	VILLEMAMIN Franck	secretariat.frambouhans@orange.fr
GLERE	03 81 93 90 12	PEQUIGNOT Raphaël	mairiedeglere@orange.fr
GOUMOIS	03 81 44 28 24	NAEGELEN Julien	mairiegoum@wanadoo.fr
INDEVILLERS	03 81 44 41 47	SCHNEIDER Claude	mairie.indevillers25@orange.fr
LES BRESEUX	03 81 64 13 23	MONNET Alexandre	mairiedesbreseux@orange.fr
LES ECORCES	03 81 68 61 06	RONDOT Lucien	mairie-les-ecorces@wanadoo.fr
LES PLAINS ET GD ESSARTS	03 81 44 42 04	LAMBERT-PRETOT Magalie	mairie.plaingrandessar@wanadoo.r
LES TERRES DE CHAUX	03 81 94 14 85	VENDITTI Jean-Jacques	mairie.lesterresdechaux25190@orange.fr
LIEBVILLERS	03 81 96 52 78	CHATELAIN Georges	mairie.liebvillers@wanadoo.fr
MAICHE	03 81 64 03 01	LIGIER Régis	contact@mairie-maiche.fr
MANCENANS-LIZERNE	03 81 64 11 53	ORNY Serge	commune.mancenans@orange.fr
MONTANCY-BREMONCOURT	03 81 93 91 50	WERMEILLE Suzanne	mairiedemontancy@nordnet.fr
MONTANDON	03 81 96 59 22	TIROLE Henri	mairie.montandon@wanadoo.fr
MONT DE VOUGNEY	03 81 64 13 60	GODIN Pascal	mairie.montdevougney@wanadoo.fr
MONTECHEROUX	03 81 92 50 59	VERNIER Chantal	mairie.montecheroux@wanadoo.fr

COMMUNES	TEL MAIRIE	NOM DU MAIRE	ADRESSE MAIL MAIRIE
MONTJOIE LE CHATEAU (Secrétariat commun avec Vaufrey)	03 81 93 90 58	MARTELET Claude	mairie.vaufrey@orange.fr
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	03 81 64 26 78	BERNARD Dominique	commune.orgeans.blanchefontaine@orange.fr
ROSUREUX	09 67 21 25 17	BOILLON Jérôme	mairie.rosureux@wanadoo.fr
SAINT-HIPPOLYTE	03 81 96 55 74	CAGNON Serge	contact@ville-saint-hippolyte.fr
SOULCE-CERNAY	09 62 13 78 27	BILLEY Olivier	mairie-soulcecernay@wanadoo.fr
THIEBOUHANS	03 81 44 47 12	DEGOIS Julien	commune.thiebouhans@orange.fr
TREVILLERS	03 81 44 41 08	MAUVAIS Gérard	commune.trevillers@orange.fr
URTIERE	03 81 44 53 64	GARESSUS Christian	mairie.urtiere@orange.fr
VALOREILLE	03 81 93 36 80	CLEMENT Jean-Paul	mairie.valoreille@wanadoo.fr
VAUCLUSE	03 81 44 35 57	RAMEL Jean	vaucluse-doubs@wanadoo.fr
VAUCLUSOTTE	03 81 64 21 49	BRIQUEZ Hubert	mairie.vauclusotte@wanadoo.fr
VAUFREY (Secrétariat commun avec Montjoie le château)	03 81 93 90 58	VURPILLAT Philippe	mairie.vaufrey@orange.fr



Pour joindre votre Communauté de Communes

Adresse :

24 rue Montalembert
25120 MAICHE

TEL : 03.81.64.17.06

contact@ccpm-maiche.com
www.ccpaysmaiche.fr
Facebook CC Pays de Maïche

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi : de 8h00 à 12h00

